Rapports d'activité et financier

Relais Orléanais

Mardi
29
Avril
2025

Année 2024

Assemblée Générale

Le Relais Orléanais
Restaurant Social Accueil de Jour
41bis Faubourg Madeleine
45000 ORLÉANS
Tél. 02 38 54 91 77 - Fax 02 38 77 20 59

SOMMAIRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 09 AVRIL 2024 1

MOT DU PRESIDENT 4

RESSOURCES HUMAINES 5

RAPPORT D'ACTIVITE 8

PREAMBULE 9

QUELQUES DATES IMPORTANTES NOTEES SUR L'AGENDA 2024 12

L'ACTIVITE BENEVOLE EN 2024 18

ACTIVITE RESTAURANT SOCIAL, ACCUEIL DE JOUR 18

ACCUEIL DE NUIT SANS HEBERGEMENT 23

EQUIPE EDUCATIVE: 25

ACTIVITES SOCIALES 27

ACTIVITE HYGIENE ET SANTE 34

RAPPORT FINANCIER 40

INTRODUCTION 41

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024 42

COMPTE DE RESULTAT 2024 43

COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE BILAN AU 31/12/2024 44

COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT 2024 48

COMPARAISON DES PRODUITS ET CHARGES 2024 / 2023 50

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 51

PERSPECTIVES 2025 58

BUDGET PREVISIONNEL 2025 59

PERSPECTIVES 2025 61

NOS PARTENAIRES 1

Relais Orléanais

Procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle du 09 avril 2024

L'assemblée générale s'est tenue dans les locaux du Relais Orléanais le mardi 09 avril 2024. Elle a été convoquée par courrier mail et postal en date du 21 mars 2024.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 16 mai 2023
2. Rapport financier et rapport du Commissaire aux comptes
3. Approbation des comptes 2023 et affectation du résultat
4. Approbation du budget prévisionnel 2024
5. Rapport d'activité 2023 et perspectives 2024
6. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration
7. Informations et questions diverses

Après vérification, la feuille de présence fait apparaître 94 adhérents à jour de leur cotisation.
- 41 adhérents sont présents
- 22 adhérents sont représentés via un pouvoir
Soit 63 adhérents votants sur 94 adhérents et membres de droit ou partenaires (67,02 %).

Présents :

- **Membres fondateurs :**
- **Membre de droit :**
- **41 Adhérents (à jour de leur cotisation) :** D. ARNAL, D. BAUDRIER, G. BAUDRY, N. BODU, C. BOURLON, Y. BRETONNET, G. CARREAU, D. CLAIRET, J. COMBY, S. DEBROSSE, E. DELECRIN, E. DICKHAUS, E. DUHEM, O. DUHEM, C. FROUIN, J. GABORIT, S. GAILLOT, S. GALAMONT, M. GAUDRY, B. GRIET, P. GRILLON, MO. HUGUET, R. IRIARTE, N. JORDA, N. JOYAS, J. KAMINSKA, D. MARC, H. MESLAND, V. MESLAND, JA. MICHEL, B. MORVAN, S. OURY, M. PISSIER, D. POILRAT, MC. RABIN, I. RIEUX, AC. ROCHE, F. ROULEAU, A. SANTIAGO, MF. THEVENIN, H. VANNEAU.
- **22 adhérents représentés (à jour de leur cotisation) :** MG. ANANY, M. BOURDEL, FX. CHARBONNIER, C. GIRAUD, I. GODEBOUT, M. HAMELIN, A. HERVE, A. LANGE-TAHAR, G. LECOMTE, C. LEGUAY, D. LENG, B. MARC, J. MONTANT, J. PAVARD, J. POTTIER, P. ROPARS, C. SASSIER, J. TERZAGHI, S. VERNEYRE, E. VIRTON, B. VIVET, B. ZOPPI.
- **Invités :** O. CARREAU (Directeur), F. MERET (Commissaire aux comptes), I.DEBERLY (Assistante de direction).

41 Bis Rue du Faubourg Madeleine, 45000 Orléans
02 38 54 91 77
www.relais-orleanais.fr

Le quorum étant atteint, le Président Dominique MARC ouvre la séance à 15h45. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et évoque les différents points de l'ordre du jour.

Un dossier complet a été remis aux participants, celui-ci comportant le bilan d'activité, le bilan financier et les rapports du commissaire aux comptes, ainsi que le bulletin de vote pour les élections des membres du conseil d'administration.

1. **Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 16 mai 2023**

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 16 mai 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents (vote à main levée).

2. **Rapport financier et rapport du Commissaire aux comptes**

Cf. pages 47 à 64 incluses de la brochure distribuée "Rapports d'activité et financier".

La Trésorière de l'Association, Marie-Odile HUGUET, présente le rapport financier de l'année 2023.
En résumé, les dépenses sont maîtrisées et les comptes équilibrés.

Le Commissaire aux comptes, Monsieur MERET, présente son rapport sur les comptes annuels et son rapport spécial sur les conventions réglementées.
Il certifie que les comptes annuels sont réguliers, sincères et concordent avec les informations données dans le rapport financier.

3. **Approbation des comptes 2023 et affectation du résultat**

L'Assemblée Générale approuve les comptes 2023 tels qu'ils ont été présentés et donne quitus aux administrateurs.
L'Assemblée Générale valide l'affectation de résultat d'un montant de 2 721,31€ au poste "report à nouveau" pour un montant de 466,40€ et au poste "réserve de reconstruction" pour 2 254,91€.
Cette résolution est approuvée à l'unanimité (vote à main levée).

4. **Vote sur le budget prévisionnel 2024**

La Trésorière précise que le budget prévisionnel 2024 a été établi en septembre 2023.
On note que l'augmentation des charges est principalement due à l'embauche d'un "responsable de restauration et d'entretien" en décembre 2023 et à la hausse du coût des énergies.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité (vote à main levée).

5. **Rapport d'activité et perspectives 2023**

Cf. pages 15 à 44 incluses du de la brochure distribuée "Rapports d'activité et financier".

Le Directeur, Olivier CARREAU, présente le rapport d'activité soulignant avec satisfaction que le Relais Orléanais n'a pas connu d'interruption de service au cours de l'année 2023 en dépit du déménagement dans les locaux actuels.

Isabelle RIEUX, infirmière bénévole, présente les statistiques recueillies "hygiène et santé". Celles-ci permettent d'illustrer le travail d'accompagnement de l'équipe médicale, médecin et infirmières bénévoles, auprès des personnes accueillies.

Il en ressort:

- Le service de douches a augmenté de près de 30% par rapport à 2022.
- Les consultations, médecin et infirmières bénévoles, ont pratiquement triplées en 2023. Cette forte hausse est certainement due à la pénurie de médecins sur la région, mais également du manque de couverture sociale des bénéficiaires.
- Les 929 consultations infirmiers concernent pour plus de la moitié des hommes adultes entre 25 et 60 ans et on voit arriver de plus en plus d'enfants, voir même de nourrissons.
- Les personnes bénéficiaires recherchent surtout le besoin de pouvoir se confier, d'être écoutées et conseillées, même si les réponses apportées sont pour une grande partie des médicaments donnés (uniquement sans ordonnance tel que du paracétamol, du sirop, etc.)

Le président Dominique MARC présente les perspectives 2024.

6. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

4 sièges sont à pourvoir (3 membres sortants et 1 démissionnaire).

Membres sortants : Nicole BODU, Christine BOURLON et Dominique MARC.

Démissionnaire : Roland CANALE.

Candidatures : Guy BAUDRY, Nicole BODU, Christine BOURLON, Dominique MARC et Emmanuel VIRTON.

Sont élus au Conseil d'Administration du Relais Orléanais (63 votants)

Guy BAUDRY	=> 57 voix
Nicole BODU	=> 51 voix
Christine BOURLON	=> 57 voix
Dominique MARC	=> 57 voix
Emmanuel VIRTON	=> 57 voix

7. Informations diverses

Le président nous tient informé que l'association des "survoltés du canal", a toujours le projet de proposer une installation photovoltaïque sur le toit du bâtiment pour une production avec autoconsommation collective.

Le Président invite les participants à se réunir autour d'un verre tandis que le Conseil d'Administration nouvellement composé procède à l'élection du Bureau.

La séance est levée à 18h05.

Fait à Orléans le 10 avril 2024,

Dominique MARC, Président

MOT DU PRESIDENT

Rapport moral 2024

En 1984, naissait le Relais Orléanais sur une initiative d'acteurs associatifs et institutionnels. Sa mission était d'apporter une aide immédiate aux personnes en situation de précarité sur Orléans en proposant un repas chaud et un soutien humain. Aujourd'hui, même si la société a fortement changé et que le public accueilli a évolué, ces besoins demeurent voire s'intensifient. Et c'est toujours avec la même énergie et le même désir de solidarité que nous répondons à cet appel.

Durant ces 40 années, notre mission a toujours été claire : être un lieu d'accueil inconditionnel et de réconfort pour les personnes les plus vulnérables. Ce n'est pas seulement un repas chaud ou un hébergement temporaire que nous proposons. L'écoute apportée, un espace où les personnes accueillies peuvent se sentir respectées, entendues, soutenues dans leurs démarches sont autant de conditions pour qu'elles puissent retrouver leur dignité.

Fêter le quarantième anniversaire du Relais Orléanais était aussi l'occasion de renforcer notre engagement pour les prochaines années. Pour passer de 12 000 repas en 1984 à 73 000 en 2024, de 300 à 3 000 bénéficiaires, l'association a dû et su continuellement s'adapter et s'ajuster au contexte du moment. Le dérèglement climatique, un contexte international incertain, des états qui se radicalisent ou qui se recroquevillent, un taux de pauvreté qui ne cesse d'augmenter sont autant de défis que nous aurons à affronter à l'avenir. Nous continuerons, fidèle à nos valeurs humanistes, à trouver des solutions pour répondre au mieux aux besoins des personnes que nous accueillerons dont les situations sociales et économiques risquent d'être de plus en plus complexes.

Je tiens à rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont fait et font vivre le Relais Orléanais depuis sa création. Merci donc à tous les bénévoles et salariés qui œuvrent et ont œuvré tout au long de ces années, à nos partenaires, financeurs et donateurs, qui ont permis à notre action de se développer et d'évoluer.

Nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli et ensemble, j'en suis convaincu, nous continuerons à contribuer à bâtir un avenir plus solidaire.

Je remercie à nouveau chaleureusement chacun d'entre vous pour son engagement au sein du Relais Orléanais.

Dominique MARC

Président du Relais Orléanais

Avril 2025

RESSOURCES HUMAINES

Organigramme 2024

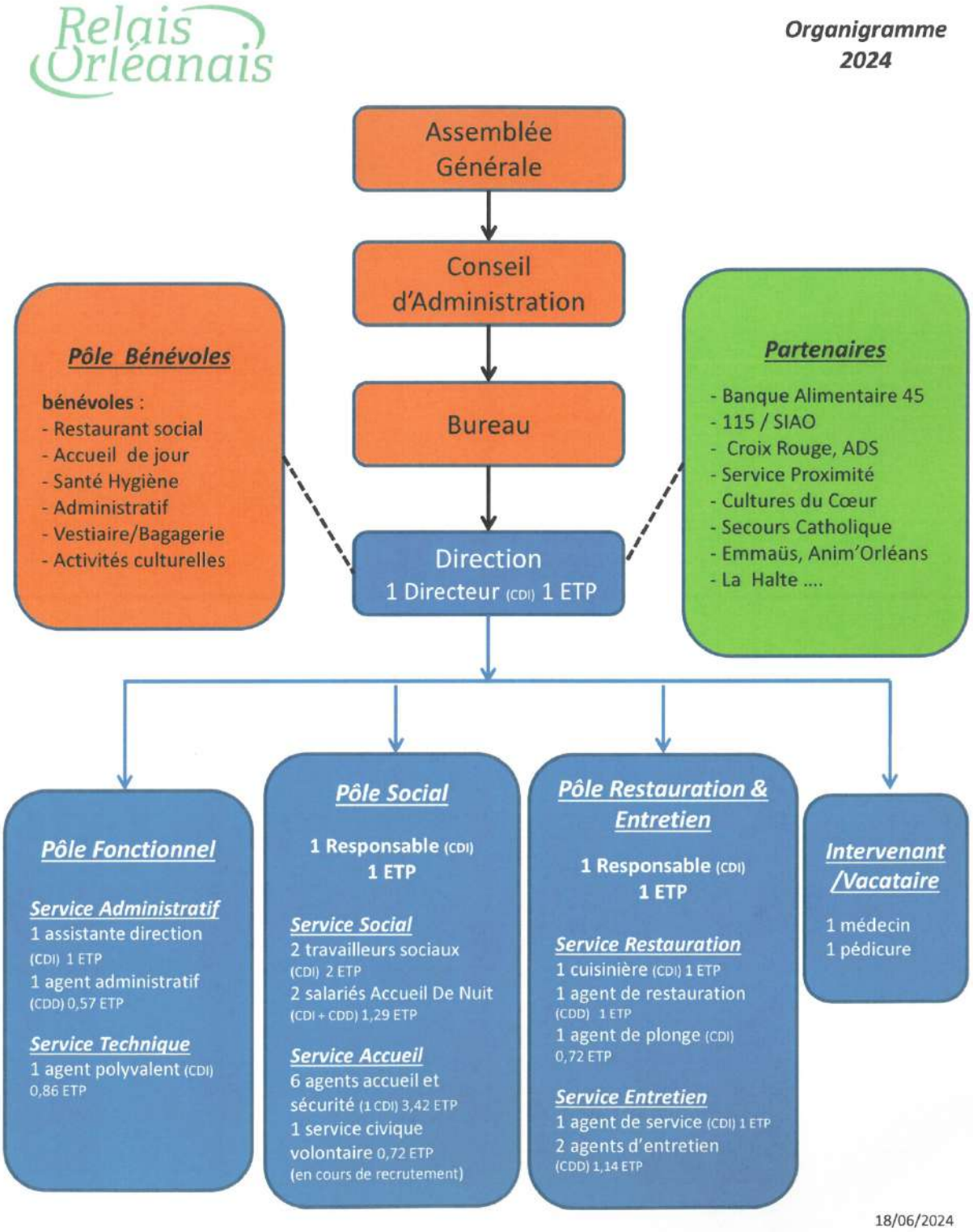

Mouvements de personnel en 2024

RENOUVELLEMENTS

Différents contrats PEC ont été renouvelés pour 6 mois au cours de l'année 2024, à savoir les contrats de Samira AININE, Floriane BASSALA, Tetiana BOBIK, Brahim LOKCHIRI.

ARRIVEES

- Flora CHAMBON => Contrat PEC 20h au poste d'agent d'accueil et sécurité le 01/07/2024 pour 12 mois
- Jean-Marc CHAMBON => Contrat PEC 20h au poste d'agent d'accueil et sécurité le 02/01/2024 avec avenant d'aide de cuisine 35h le 03/06/2024.
- David EL BEZE => Contrat PEC 20h au poste d'agent d'accueil et sécurité le 02/09/2024 pour 12 mois
- Laura KESSAR => Contrat PEC 20h au poste d'agent administratif le 07/10/2024 pour 12 mois
- Zaoudjaty MFOUNGOULIE => Contrat PEC 20h au poste d'agent d'entretien le 02/01/2024 pour 12 mois
- Franck SOUDÉ => Contrat PEC 35h au poste d'aide de cuisine le 01/12/2024 pour 12 mois

AVENANTS CONTRATS

Kany DIAKITE, anciennement cuisinière, a pris un poste d'agent de service depuis le 01 mars 2024.

DEPARTS

- Samira AININE => a terminé son contrat PEC le 09/10/2024 au poste d'agent administratif
- Floriane BASSALA => a terminé son contrat PEC le 30/11/2024 au poste d'agent d'entretien
- Jean-Marc CHAMBON => a terminé son contrat PEC en rupture anticipée le 15/11/2024 au poste d'aide de cuisine
- Inès DE MATOS => a terminé son contrat PEC le 31/03/2024 au poste d'agent d'entretien
- Cherif HACHAD => a terminé son contrat PEC le 31/07/2024 au poste d'agent d'accueil et de sécurité
- Aïchetou KANE => a terminé son contrat PEC le 13/05/2024 au poste d'agent d'accueil et de sécurité
- Augustin KIALA => a terminé son contrat PEC le 02/01/2024 au poste d'agent d'accueil et de sécurité
- Maria SELLAM => a rompu son contrat CDI le 30/04/2024 au poste de cuisinière

ACCUEIL DE NUIT (ADN)

- Pierre BRACCINI => a de nouveau été recruté en CDD pour assurer l'accueil de nuit durant la campagne hivernale 2024-2025 sur la période du 01/11/2024 au 30/04/2025.

- Vincent CHANTEPIE => assure à chaque campagne hivernale, l'accueil de nuit. Cette fonction fait partie de son contrat CDI qui est annualisé.

SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE

Cassandre SAVORAT a été recrutée dans le cadre d'un Service Civique Volontaire le 01/07/2024, pour poursuivre le projet de coordination des activités de loisirs et culturelles en lien avec Cultures du Cœur.
Cassandre SAVORAT a démissionné de son poste le 31/12/2024 pour raisons personnelles. Le Relais Orléanais prévoit donc le recrutement d'un nouveau jeune dans le courant du 1er trimestre 2025 afin de respecter le calendrier de l'agrément.

Actions de formation du personnel et des bénévoles

- Samira AININE => "Elaborer des statistiques" & "Comptabilité associative" 1S24 en interne
  (Tutrice Isabelle DEBERLY Assistante de Direction)
- Floriane BASSALA => "Immersion en milieu professionnel – Auxiliaire de vie" du 19 au 30 août 2024 (70h)
- Tetiana BOBIK => "Visa 3 en 1" langue française du 30 sept. au 28 nov. 2024 (81h) par INFREP
- Elodie BONAFEDE => "Harcèlement sexuel et agissement sexiste" pour référent CSE le 12 juin 2024 (7h) à l'UDEL
- Olivier CARREAU => Certification professionnelle "Dirigeant d'Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire" sur 2 ans à l'ERTS (175h de formation en 2024)
- Jean-Marc CHAMBON => "Sauveteur Secouriste du Travail" (SST) 14h les 08 et 09 juil. 2024 par GOLDEN
- Vincent CHANTEPIE => "Sauveteur Secouriste du Travail" (SST) 14h les 03 et 04 juin 2024 par GOLDEN
- Paoline CHOUKROUN => "Genre et Santé Sexuelle (GSS)" 7h le 27 mai 2024 par le planning familial
- Cherif HACHAD => "Premier Secours" (PSC1) le 01 juin 2024 (7h) par l'UFOLEP
  "Visa 3 en 1" langue française du 16 avr. au 11 juil. 2024 (81h) par INFREP
- Jean-Bruno LEFEBVRE => "Sauveteur Secouriste du Travail" (SST) 14h les 08 et 09 juil. 2024 par GOLDEN
- Brahim LOKCHIRI => "À l'écoute et à l'accompagnement dans l'aide alimentaire" 12h les 19 et 20 juin 2024 à la Banque Alimentaire par l'institut ASTREE
  "Visa pro numérique" 30h du 24 juin au 18 juil. 2024 par ACM Formation
  "Maintien Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail" (MAC SST) 7h le 10 juin 2024 par GOLDEN
- Virginie STEIN => "À l'écoute et à l'accompagnement dans l'aide alimentaire" 12h les 19 et 20 juin 2024 à la Banque Alimentaire par l'institut ASTREE

- Bénévoles "Hygiène et sécurité sanitaire des aliments"
  "Premiers Secours en Santé Mentale" par Passerelle 45
  "À l'écoute et à l'accompagnement dans l'aide alimentaire" à la Banque Alimentaire par l'institut ASTREE.

Au total près de 500 heures de formation ont été effectuées en 2024 par le personnel de l'établissement

RAPPORT D'ACTIVITE

Le Relais Orléanais
Restaurant Social Accueil de Jour
41bis Faubourg Madeleine
45000 ORLÉANS
Tél. 02 38 54 91 77 - Fax 02 38 77 20 59

PREAMBULE

L'année écoulée a marqué la deuxième année complète de fonctionnement du Relais Orléanais dans ses nouveaux locaux. Cet espace nous permet d'assurer pleinement notre mission d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de précarité, à travers notre accueil de jour et notre restaurant social. Avec plus de 73 000 repas préparés et servis en 2024, notre pôle de restauration demeure un service essentiel pour répondre aux besoins fondamentaux des plus vulnérables.

Dans un contexte social et économique qui reste préoccupant, la demande d'aide et de soutien se maintient à un niveau élevé. Face à ces défis, nous avons poursuivi et renforcé nos actions, avec une attention particulière portée à l'aide alimentaire. En lien avec la Banque Alimentaire, nous avons structuré notre approvisionnement et optimisé notre logistique grâce à un transport quotidien de denrées alimentaires.

Par ailleurs, nous avons élargi notre champ d'action en développant de nouveaux services pour mieux accompagner les personnes accueillies. L'ouverture prochaine d'une bagagerie et d'un vestiaire d'urgence viendra compléter nos dispositifs d'aide matérielle. Une réflexion collective, menée avec les bénévoles, les salariés et les bénéficiaires, vise également à aménager notre salle d'accueil pour en faire un espace plus chaleureux et fonctionnel.

L'accompagnement des personnes ne se limite pas à la réponse aux besoins immédiats: il s'inscrit aussi dans une démarche d'insertion et d'autonomie. Nous avons ainsi renforcé nos actions en faveur de l'accès aux droits et aux soins, de l'insertion professionnelle et du développement d'activités sportives, en collaboration avec nos partenaires locaux. De plus, la mobilité, enjeu majeur pour les personnes en précarité, fait désormais partie de nos priorités. Grâce à un partenariat avec 1-Terre-Actions, nous avons initié un dispositif permettant l'acquisition de vélos, facilitant ainsi les déplacements entre les lieux de vie et pour les démarches administratives.

Conscient des enjeux écologiques et économiques, le Relais Orléanais s'engage aussi dans une démarche de transition énergétique. Avec les SurVOLTés du Canal, nous avons lancé un projet ambitieux : l'installation de panneaux photovoltaïques sur notre bâtiment. Cette initiative nous permettra de réduire nos coûts énergétiques tout en favorisant une production d'électricité renouvelable locale.

Ce rapport d'activités illustre notre engagement constant contre l'exclusion et la précarité, tout en intégrant une vision durable et solidaire de l'action sociale. Rien de tout cela ne serait possible sans l'implication précieuse de nos bénévoles, salariés et partenaires, que nous remercions chaleureusement. Ensemble, nous continuerons à bâtir un avenir plus inclusif et solidaire.

Le fonctionnement du Relais Orléanais

Ouvert **316 jours** en **2024**: 7 jours sur 7 (janvier, février, mars, novembre et décembre), 6 jours sur 7 (avril et octobre) puis 5 jours sur 7 les mois restants. Le fonctionnement du Relais Orléanais est fondé depuis toujours sur une collaboration entre bénévoles, personnel de cuisine, d'entretien, d'accueil et travailleurs sociaux, pilotée par une équipe de direction.

Les objectifs du Relais Orléanais

Accueillir et aider des personnes en difficultés, sans considération ethnique, philosophique, politique ou religieuse, en leur permettant :

- d'accéder à un repas chaud servi dans notre restaurant social,
- de répondre à des besoins d'hygiène et de santé (douches, lessive, vestiaire, bagagerie, soins médicaux et infirmiers...),
- de rencontrer, sur le principe de la libre adhésion, des travailleurs sociaux, pour entamer les démarches nécessaires à la reconnaissance des droits de chacun,
- de favoriser le rétablissement du lien social par la mise en œuvre et l'animation d'activités dans la journée.

Le public accueilli au Relais Orléanais

En 2024, 2 946 personnes ont bénéficié des différents services proposés par l'association, chiffre quasiment identique à celui de l'année précédente (3 012 personnes accueillies).

Les personnes accueillies sont en précarité; elles peuvent être :

- Sans ressources
- Bénéficiaires de l'AAH
- Bénéficiaires des minimas sociaux (dont le RSA, France Travail …)
- En situation d'emploi précaire (Contrat Aidé, CDD, Intérim)
- Demandeurs d'asile
- Personnes isolées, sans lien social
- Jeunes sans ressources (avec ou sans accompagnement par la Mission Locale)
- Personnes âgées ne percevant qu'une toute petite retraite

Chaque nouvel arrivant au Relais Orléanais bénéficie d'une rencontre avec un travailleur social lors d'un entretien d'accueil. Au cours de cette entrevue, le travailleur social enregistre les besoins de la personne dans notre système informatique et lui fournit des informations concernant le fonctionnement de notre accueil de jour ainsi que du restaurant social, en exposant ses règles et ses horaires. Cette démarche d'inscription personnalisée reflète notre engagement à responsabiliser l'usager dans sa propre prise en charge. Cette approche revêt une importance capitale, car nous aspirons à encourager l'insertion sociale à travers un accompagnement individualisé.

Les soutiens du Relais Orléanais

Le Relais Orléanais tient à exprimer sa sincère reconnaissance à l'ensemble de ses partenaires financiers, qu'ils soient publics (tels que l'État/DDETS, le CCAS, la Ville d'Orléans, le Département du Loiret, la Région Centre-Val de Loire, l'Agence Régionale de Santé, ainsi que plusieurs villes de la Métropole Orléanaise) ou privés (à travers les cotisations et les dons).

Nous souhaitons également adresser nos plus vifs remerciements aux associations partenaires qui, avec engagement et dévouement, accompagnent les plus démunis. Leur soutien précieux et leur collaboration active sont essentiels à notre action: la Banque Alimentaire, un partenaire clé pour notre association, ainsi que le Secours Catholique, les Restos du Cœur et Emmaüs, qui apportent une aide vitale et ponctuelle.

2024 : quelques chiffres significatifs concernant l'association le Relais Orléanais :

73 177 déjeuners servis (- 3% par rapport à 2023)

2 669 personnes bénéficiaires des repas (- 2% par rapport à 2023)

316 jours d'ouverture annuelle

Une moyenne de 249 repas/jour servis du lundi au vendredi en 2024

Le Relais Orléanais profite de ce rapport d'activité pour exprimer sa profonde gratitude envers tous les bénévoles pour leur soutien et leur engagement constant dans la vie quotidienne de la structure.

Les nouveaux bénévoles ont également fait preuve d'un engagement fort, contribuant activement à l'organisation et renforçant les équipes en semaine, mais également les weekends durant la campagne hivernale, afin de mieux répondre aux besoins des personnes en situation de précarité.

Nous souhaitons également remercier tous les contributeurs qui ont participé à l'élaboration de ce rapport: le Docteur GRISONI, l'équipe des infirmières bénévoles (Sabine, Isabelle et Brigitte), l'équipe des travailleurs sociaux, l'équipe du secrétariat, ainsi que Marie-Odile, notre trésorière, pour sa précieuse contribution à la partie financière de ce document.

Nos pensées vont également à ceux qui nous ont quittés en 2024, qu'il s'agisse de nos bénévoles dévoués, des personnes accueillies ou encore des sympathisants fidèles qui ont toujours soutenu le Relais Orléanais. Leur présence et leur engagement ont laissé une empreinte profonde sur l'association, soulignant l'importance de leur contribution à notre organisation et à notre cause. En leur mémoire, nous poursuivons notre mission avec détermination, tout en honorant leur souvenir.

QUELQUES DATES IMPORTANTES NOTEES SUR L'AGENDA 2024

10 janvier 2024 : Visite de Véronique CARRE, commissaire à la lutte contre la pauvreté Centre Val de Loire : présentation de l'association et de ses missions et du projet mobilité en partenariat avec 1 Terre Action.

21 janvier 2024 : Galette pour les bénévoles et les salariés et leur famille du Relais Orléanais.

22 janvier 2024 : "Le Pacte du pouvoir de vivre" – Article République du centre

La Rep 2024-01-22

RENCONTRE ■ Le Pacte du pouvoir de vivre met en avant des initiatives

Social mais aussi écologique

Des associations et structures régionales unies sous l'égide du Pacte du pouvoir de vivre présenteront leurs initiatives pour une société écologique et solidaire.

Cindy Roudier-Valaud

SE NOURRIR. Au Relais orléanais, des repas sont servis aux personnes dans le besoin. ARCHIVES

« Il y a la nécessité de prendre en compte les conséquences sociales de la transition écologique. Sur les zones à faibles émissions par exemple, plein de gens se disent qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter une voiture électrique. Avec ce genre de mesures, on peut priver des gens d'accès à l'emploi », constate Gilles Lory, secrétaire régional de la CFDT, co-organisateur de l'événement Le pacte du pouvoir de vivre, à Orléans, demain mardi.

Le Pacte du pouvoir de vivre a été créé en 2019. C'est une alliance nationale d'une soixantaine d'associations et organisations. « Cela répondait au sentiment des organisations qu'il y avait des difficultés à faire entendre auprès de M. Macron, la voix de la société civile. Il y avait la nécessité de créer un autre rapport de force. Sur les enjeux sociaux et de transition écologique, il y avait besoin de travailler ensemble, et d'apporter une réponse plus complète. On a eu des propositions en ce sens. »

Des initiatives locales mises en avant

Des groupes locaux se sont constitués. Une vingtaine d'associations de la région se sont regroupées depuis 2019 sous l'égide du Pacte du pouvoir de vivre.

Pour la première fois, ils organisent un événement « pour donner une visibilité au Pacte ». Il aura lieu à l'hôtel Dupanloup, à Orléans, à partir de 14 heures. La salle n'étant pas très grande, toutes les places sont déjà réservées.

Sur trois thèmes : la mobilité, le logement et l'alimentation, des associations de la région témoigneront de leurs initiatives. Le Relais Orléanais et le Secours catholique évoqueront le « pouvoir de se nourrir sainement ». Sur la mobilité, la CFDT évoquera son projet pour lutter contre l'autosolisme en lien avec la Métropole d'Orléans.

« On évoquera aussi les limites des actions menées par les associations ou les citoyens, s'il n'y a pas de reprise ou d'accompagnement par les pouvoirs publics. C'est pour cela que dans un deuxième temps nous aurons une table ronde avec des représentants de l'État, des collectivités territoriales », complète Gilles Lory. Des représentants d'organisations nationales comme le Réseau action climat, la commissaire à la lutte contre la pauvreté, la fédération nationale de la Mutualité française... ■

23 janvier 2024 : Visite et échanges avec le président de l'UNIOPSS et des représentants du Pacte de vivre. Intervention du Relais Orléanais et du Secours Catholique dans le cadre de la conférence du Pacte du pouvoir de vivre sur le thème de se nourrir sainement.

25 janvier 2024: Visite et échanges avec les représentants du Conseil Départemental du Loiret.

29 janvier 2024 : Réalisation d'une convention de partenariat pour une gratification de certains stagiaires de l'ERTS de la promotion assistante sociale. Formalisation financière par une demande de subvention auprès des services de la DREETS.

9 février 2024 : Participation à la journée URIOPSS Alliage à Olivet

13 février 2024 : Rencontre d'un responsable et visite du Lycée Hôtelier de l'Orléanais.

13 février 2024 : Collecte de produits d'hygiène au profit du Relais Orléanais par les collaborateurs du groupe CHD Orléans Experts Comptables.
Action solidaire mise en place pour la 3ème année consécutive.

19 février 2024 : Participation au Comité technique « Mieux manger pour Tous » piloté par le Mouvement associatif.

23 février 2024 : Participation de plusieurs bénévoles à la Conférence de Bénédicte BONZI « La France qui a faim » à l'auditorium Marcel REGGUI à la Médiathèque d'Orléans.

11 mars 2024 : Réunion sur la fin de trêve hivernale DEETS du Loiret

18 mars 2024 : Visite et échanges avec la directrice de la FAS au Relais Orléanais

18 mars 2024 : "Ça avance pour le photovoltaïque" – Article République du centre

Agglo Orléans → Est

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE LUNDI 18 MARS 2024 15

SAINT-JEAN-DE-BRAYE ■ L'association Les Survoltés du canal travaille sur plusieurs projets de production électrique

Ça avance pour le photovoltaïque

Les Survoltés du canal ont tenu leur assemblée générale, vendredi. Une société a été créée pour la vente d'électricité. Plusieurs projets sont à l'étude.

Cindy Roudier-Voiaud

Créée il y a quatre ans à Saint-Jean-de-Braye, l'association Les Survoltés du canal rassemble des citoyens qui veulent créer des unités de productions d'énergie renouvelables sur le territoire. Pendant plusieurs années, ils ont étudié de nombreux projets, qui sont tombés à l'eau. Dorénavant, le soleil semble enfin briller sur l'avenir de l'association.

Parmi les importantes avancées, Les Survoltés du canal se sont alliés à deux autres collectifs citoyens. Un coup de Meung pour la planète, basée à Meung-sur-Loire, et Après Demain-28, en Eure-et-Loir, pour créer une société de production d'énergie.

Watt O Centre existe depuis le 13 janvier. « Une association ne peut pas vendre d'électricité, donc nous avons créé une SAS (société par actions simplifiée). Juridiquement c'est très lourd, c'est pourquoi nous l'avons fait à trois associations. Cela permet de mutualiser les coûts et de partager nos connaissances », justifie Danielle Coroleur, présidente de Watt O Centre.

SOUTIEN. L'association travaille en lien avec la Métropole, des communes et avec l'oide d'Énergie partagée, qui accompagne les collectifs citoyens porteurs de projets d'énergie renouvelable.

Un accord pour le Relais orléanais

Cette société devrait permettre de concrétiser deux projets d'installation de panneaux photovoltaïques. L'un à Meung-sur-Loire pour des ombrières sur le parking de la gare de Meung-sur-Loire, validé par la mairie en décembre, et l'autre porté par Les Survoltés du canal, à Orléans.

« Nous n'avons toujours pas de centrale photovoltaïque qui marche mais nous avons l'accord du Relais orléanais pour installer une centrale sur leur toiture. Cela fait plusieurs années qu'on avait ce projet mais cela n'avançait pas », a annoncé Marguerite Jiménes, coprésidente des Survoltés du canal, lors de l'assemblée générale, vendredi soir.

« L'installation solaire produira de l'énergie, consommée sur place pour 80 %, et pour 20 % vendus à d'autres, en autoconsommation collective. On va lancer une souscription citoyenne car le projet est évalué entre 70.000 et 80.000 euros. Les travaux pourraient commencer cet hiver », projette Hervé Sachot, des Survoltés du canal. Ils misent aussi sur une subvention de la Région, qui soutient les projets d'énergie renouvelables financés par les citoyens. « Pour un euro investi dans un projet d'énergie renouvelable, la Région apporte un euro au projet citoyen, jusqu'à 100.000 euros », complète-t-il.

Plusieurs études dans la métropole

L'association travaille aussi en lien avec la Métropole sur la création d'ombrières photovoltaïques sur un parking pour poids lourds, à Saint-Cyr-en-Val.

Parmi les autres études en cours, l'installation de panneaux photovoltaïques à la ferme de Chesnale à Fay-aux-Loges, avec l'association Terre de liens.

Les Survoltés du canal travaillent également à un projet sur le toit de l'école Louis-Petit, à Saint-Jean-de-Braye, car « ils refont la toiture. L'idée serait d'utiliser l'électricité produite pour alimenter trente bâtiments communaux dans un rayon de deux kilomètres. Le prix de l'électricité ne va pas baisser, argue Hervé Sachot. Avec une installation photovoltaïque, sur vingt ans, à quelques pourcents près en fonction de la maintenance des panneaux, on stabilise les prix de l'électricité. Selon les études, on arrive à un prix du kilowattheure inférieur de la moitié à ce que paye la mairie aujourd'hui. On a déposé un appel à manifestation d'intérêt spontané, on attend la réponse de la mairie ». Présent, l'adjoint au maire, Franck Fradin, a répondu qu'il y a « des études techniques à faire, le projet vient juste de nous être présenté ».

Enfin, des discussions sont très avancées avec Saint-Jean-de-la-Ruelle, pour la toiture du gymnase des Trois-Fontaines. « Mais la toiture a plus de vingt ans, il faudrait d'abord la refaire. Donc cela pourrait peut-être se faire en 2025-2026. La mairie, très partante pour travailler avec nous, nous a proposé le toit de l'école Paul-Bert, refait il y a deux ans. Nous allons évaluer le potentiel », poursuit Hervé Sachot. ■

PARTICULIERS

Les Survoltés du canal proposent aux particuliers des groupements d'achat de panneaux photovoltaïques.

9 avril 2024 : Assemblée générale du Relais Orléanais.

Cette instance associative a réuni une cinquantaine d'adhérents et salariés autour des représentants du Relais Orléanais pour présentation des activités de l'exercice passé.

14 avril 2024 : Participation de plusieurs bénévoles du Relais Orléanais à la 9ème édition des « Foulées d'Orléans », notre association ayant bénéficié d'un don important l'année précédente.

17 avril 2024 : Intervention à l'ERTS sur la promotion d'assistante sociale pour une présentation des missions et du fonctionnement du Relais Orléanais.

30 avril 2024 : Rencontre de l'association France Bénévolat

21 mai 2024 : "Soutenez un projet photovoltaïque" – Article République du centre

Orléans → Vivre sa ville

12 MARDI 21 MAI 2024 LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

ÉNERGIE ■ Un projet citoyen de panneaux solaires porté par Les Survoltés du canal et le Relais orléanais

Soutenez un projet photovoltaïque

En achetant des parts de la SAS créée par trois collectifs citoyens locaux, les habitants peuvent contribuer au financement de projets d'énergie renouvelables.

Cindy Roudier-Valoud

Les installations d'énergies renouvelables initiées par des citoyens se multiplient en France. Dans la région, on peut citer la centrale photovoltaïque de Cormeray dans le Loir-et-Cher, inaugurée en 2022. Celle de Vendôme, en fonctionnement depuis 2019, et bien d'autres...

« Une installation photovoltaïque pour des besoins fondamentaux »

Un tel projet est désormais lancé à Orléans. Il est né de la rencontre entre deux associations locales : Les Survoltés du canal, basée à Saint-Jean-de-Braye, qui rassemble des citoyens qui veulent développer les énergies renouvelables, et le Relais orléanais, installé à Orléans, qui aide les personnes en situation de précarité avec, entre autres, un repas le midi.

L'objectif est d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du Relais orléanais, sur une superficie de 200 mètres carrés. « Nous avons un toit plat et disponible et une consommation d'électricité importante, qui pèse sur le budget. Nos locaux sont plus grands, et nous servons plus de repas, nous sommes passés de 150 à 280. Les consommations énergétiques ont augmenté et les tarifs aussi », justifie Étienne Delecrin, administrateur du Relais orléanais.

L'installation photovoltaïque sera destinée à l'autoconsommation de la structure sociale qui estime que 30 % de ses besoins énergétiques seront couverts, ce qui allégera ses factures d'électricité d'autant. « La production électrique qui sera en excédent, on l'estime à 40 % environ, sera envoyée sur le réseau, avec un contrat d'obligation d'achat par un fournisseur d'électricité », détaille Jean-Baptiste Bignolas.

Pour concrétiser ce projet, il leur faut de l'argent. Ils lancent ce mardi, lors d'une réunion d'information, une souscription publique. Chacun pourra acquérir des actions d'une valeur de 50 euros chacune.

Les souscripteurs deviendront alors actionnaires de la société Watt'O Centre. Elle a été créée par Les Survoltés du canal avec une association de Meung-sur-Loire, Un coup de Meung pour la planète, et Après demain 28, pour concrétiser ses installations qui ne peuvent être portées par des associations.

Un appel à financement

Les Survoltés du canal et Watt'O Centre sont accompagnés et conseillés par Énergie partagée, une structure spécialisée dans les investissements citoyens en énergie renouvelable, pour les aspects financiers et techniques.

« Le projet est évalué à 80.000 euros. L'idéal serait d'avoir 40.000 euros apportés par les citoyens. Les entreprises et les institutions locales peuvent aussi participer », décrit Jean-Baptiste Bignolas, coprésident des Survoltés du canal. Ils comptent aussi sur une aide de la Région d'un euro pour chaque euro citoyen.

Chaque souscripteur sera actionnaire de Watt'O Centre et pourra prendre part aux décisions « à raison d'une personne égale une voix, quel que soit le nombre de parts ». Les souscripteurs pourront espérer un petit dividende au bout de quelques années.

« Tout est très encadré par l'autorité des marchés financiers. Le risque existe mais il est minime. Il peut y avoir des obstacles. Il est prévu que les souscripteurs puissent récupérer leur argent si le projet ne peut aboutir, mais on n'a pas vu de projets comme cela capoter parmi les 350 qui sont accompagnés par Énergie partagée », rassure Jean-Baptiste Bignolas. Les dossiers administratifs sont en cours, l'installation pourrait aboutir à l'automne.

Watt'O Centre sera propriétaire de l'installation photovoltaïque. Le Relais orléanais versera un loyer à la société. « C'est aussi un message envoyé aux institutions et aux citoyens qui nous connaissent. On lutte contre le gaspillage alimentaire et contre le gaspillage énergétique », souligne Étienne Delecrin. ■

Pratique. Mardi 21 mai, à 20 heures, salle J-B Clément, 24 rue Danton, Saint-Jean-de-Braye. www.lessurvoltesducanal.fr

TOITURE PLATE. Une centaine de panneaux seraient installés sur la toiture du bâtiment neuf. CRÉDIT RELAIS ORLÉANAIS

31 mai 2024 : Participation au forum de l'Ecole de la Deuxième Chance avec une thématique Badminton. Une trentaine de jeunes en décrochage scolaire ont participé à cet événement leur permettant de rencontrer de potentiels employeurs ou lieux de stages.

25 juin 2024 : Participation à l'Assemblée Générale de la Banque Alimentaire

01 juillet 2024 : Bilan de l'atelier partenarial avec le Conseil Départemental sur les techniques de recherche d'emploi proposé à certaines personnes accueillies au Relais Orléanais.

09 juillet 2024 : Réunion présentation projet panneaux photovoltaïques avec les Survoltés du Canal, Watt O Centre et Energie partagée au Relais Orléanais

6 août 2024 : Rencontre des représentants de l'OFFI pour une présentation de leur service, notamment l'aide au retour volontaire.

8 septembre 2024 : Participation à « Rentrée en Fête », forum des associations organisé par la Ville d'Orléans. L'objectif pour le Relais Orléanais était de recruter de nouveaux bénévoles pour compléter les équipes.

12 septembre 2024 : 4ème journée d' «Accès aux droits & aux soins » organisée au Relais Orléanais à l'attention des personnes accueillies.
Intervention des équipes du CLAT pour réaliser des clichés pulmonaires pour les personnes accueillies, bénévoles et salariés volontaires.

19 septembre 2024: Deuxième journée d'intervention du CLAT pour réaliser des clichés pulmonaires dans le cadre de la lutte contre la tuberculose.

27 septembre 2024 : Journée festive des « 40 ans » du Relais Orléanais

15 octobre 2024 : Dialogue de gestion avec les représentants des services de la DEETS.

01 novembre 2024: Ouverture de l'accueil de nuit. Dispositif d'urgence permettant ainsi d'accueillir pour la nuit, à partir de 20h30, des personnes sans solution d'hébergement stable. Principalement des femmes et des enfants y sont orientés.

04 novembre 2024 : Dialogue de gestion avec les représentants du CCAS de la Ville d'Orléans.

22 & 23 novembre 2024 : Investissement des bénévoles à la collecte nationale au profit de la Banque Alimentaire au magasin Carrefour Saran. Cette action a permis de collecter sur le magasin Carrefour Saran 3,6 tonnes de produits sur les deux jours. Remerciements à tous les participants à cette action solidaire.

12 décembre 2024 : Réunion des bénévoles infirmières du Relais Orléanais

18 décembre 2024 : Repas amélioré de fin d'année servi en salle de restauration avec un accompagnement musical et une remise de cadeaux pour les enfants.

Merci à tous nos bénévoles et salariés !!!

L'ACTIVITE BENEVOLE EN 2024

2024 - Répartition des heures bénévoles par activité

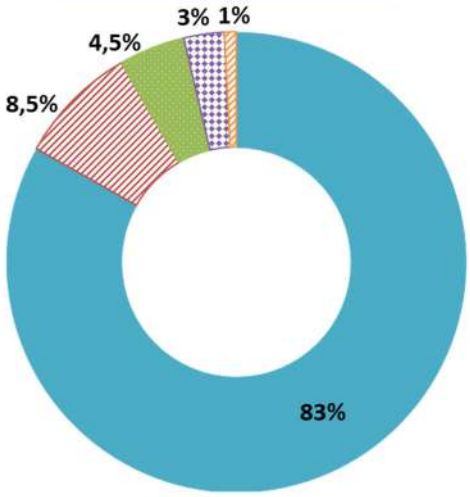

2024 - Répartition financière du bénévolat par activité

La valorisation de l'heure moyenne a été revue sur la base de l'évolution du coût de la vie en 2022 selon les indices de l'INSEE, ce qui porte le taux à **20,60 €** de l'heure, représentant un coût global estimé du temps passé par les bénévoles au profit de l'association de **345 637 €** pour l'année 2024.

Valeur 2022 (taux horaire)	19,58 €
Indice consommation 2022	5,2 %
Valeur 2024	**20,60€**

	Nbre d'heures	Valorisation
Cuisine Restaurant	13 960	287 550 €
Administration Générale	1 419	29 239 €
Accueil de jour	782	16 118 €
Santé	480	9 887 €
Vestiaire	138	2 843 €

ACTIVITE RESTAURANT SOCIAL, ACCUEIL DE JOUR

1/ Evolution du nombre annuel de repas (déjeuners)

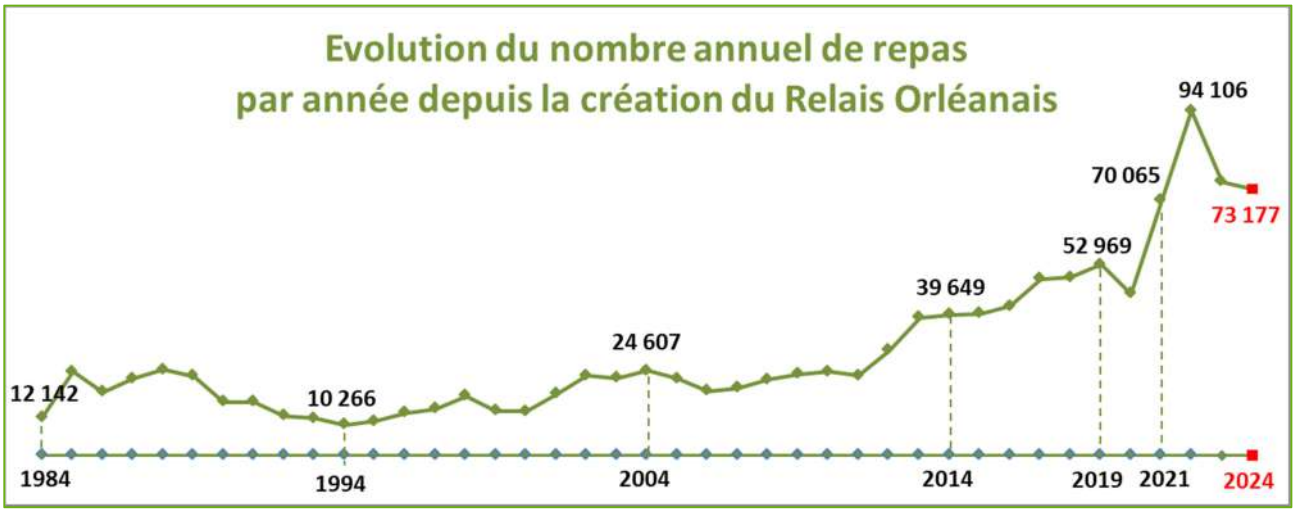

2/ Fréquentation depuis la création du Relais Orléanais (1984 – 2024)

Fréquentation du Restaurant Social

de 1984 à 2024

	Chronologie	
	Années	**Nbre repas**
1	*1984*	12 142
2	*1985*	24 417
3	*1986*	18 903
4	*1987*	22 564
5	*1988*	24 922
6	*1989*	23 229
7	*1990*	16 236
8	*1991*	16 316
9	*1992*	12 532
10	*1993*	11 918
11	*1994*	10 266
12	*1995*	11 136
13	*1996*	13 438
14	*1997*	14 399
15	*1998*	17 868
16	*1999*	13 922
17	*2000*	13 818
18	*2001*	18 421
19	*2002*	23 297
20	*2003*	22 643
21	*2004*	24 607
22	*2005*	22 548
23	*2006*	19 167
24	*2007*	20 001
25	*2008*	22 212
26	*2009*	23 774
27	*2010*	24 439
28	2011	23 378
29	*2012*	30 134
30	2013	38 842
31	2014	39 649
32	2015	39 892
33	2016	41 832
34	2017	49 145
35	2018	49 592
36	2019	52 969
37	2020	45 180
38	2021	70 065
39	2022	94 106
40	2023	75 118
41	**2024**	**73 177**
	TOTAL	**1 222 214**

Années par ordre d'importance	
Années	**Nbre repas**
1994	10 266
1995	11 136
1993	11 918
1984	12 142
1992	12 532
1996	13 438
2000	13 818
1999	13 922
1997	14 399
1990	16 236
1991	16 316
1998	17 868
2001	18 421
1986	18 903
2006	19 167
2007	20 001
2008	22 212
2005	22 548
1987	22 564
2003	22 643
1989	23 229
2002	23 297
2011	23 378
2009	23 774
1985	24 417
2010	24 439
2004	24 607
1988	24 922
2012	30 134
2013	38 842
2014	39 649
2015	39 892
2016	41 832
2020	45 180
2017	49 145
2018	49 592
2019	52 969
2021	70 065
2024	**73 177**
2023	75 118
2022	94 106
TOTAL	**1 222 214**

Comparaison 2023/2024

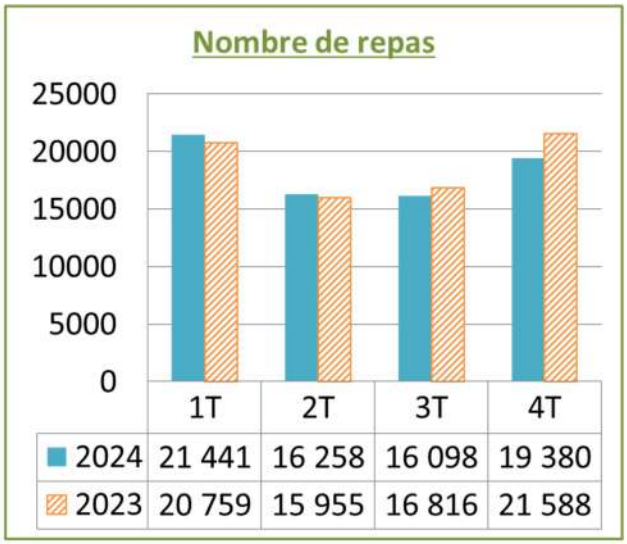

La **moyenne** annuelle de repas par jour d'ouverture est elle aussi en légère baisse passant de **244** repas lissés sur l'année pour **308** jours d'ouverture en **2023**, à **238** en **2024** pour **305** jours d'ouverture.

Le nombre de repas servis entre 2023 et 2024 est en légère baisse **-3%**

Total année **2023: 75 118** repas

Total année **2024: 73 177** repas

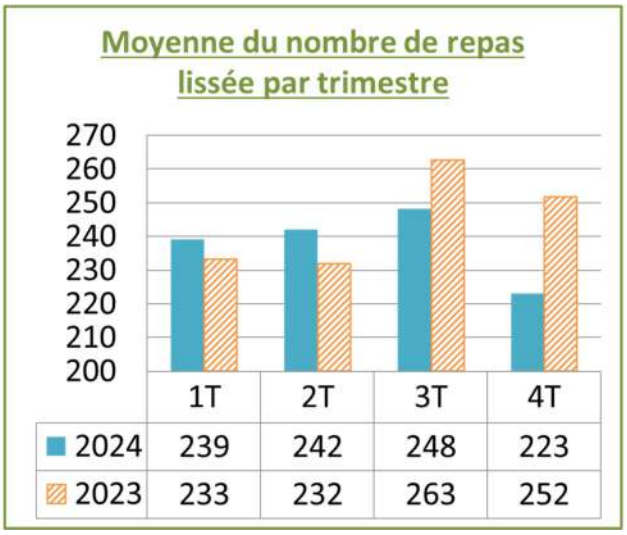

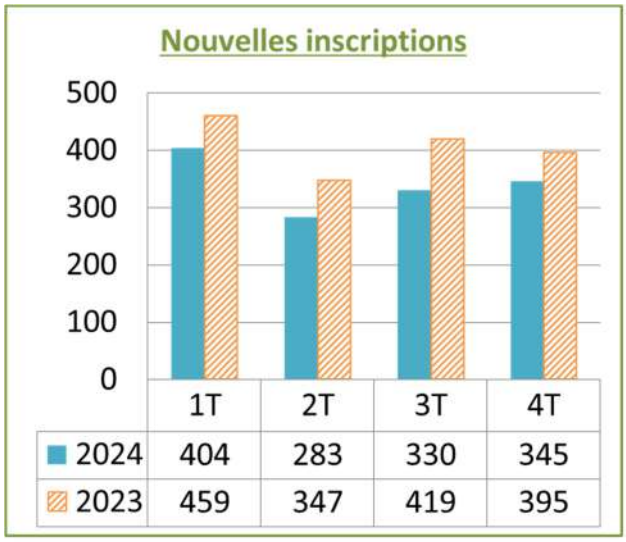

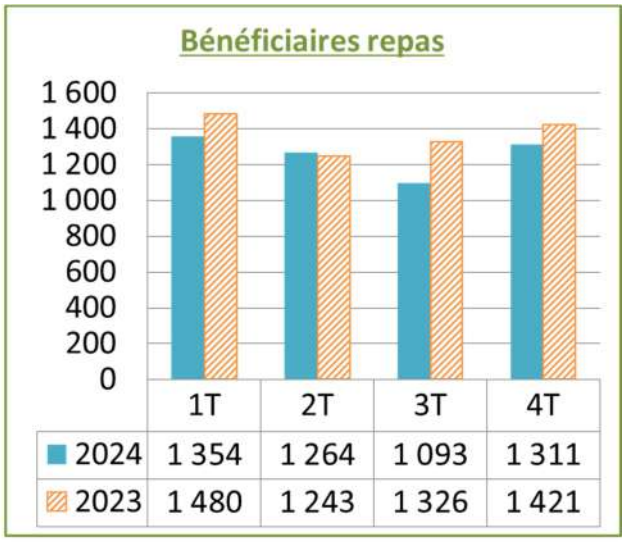

Sur l'année **2024: 2 669** bénéficiaires dont **1 362** nouvelles inscriptions

Sur l'année **2023: 2 720** bénéficiaires dont **1 620** nouvelles inscriptions

3/ Typologie des publics accueillis

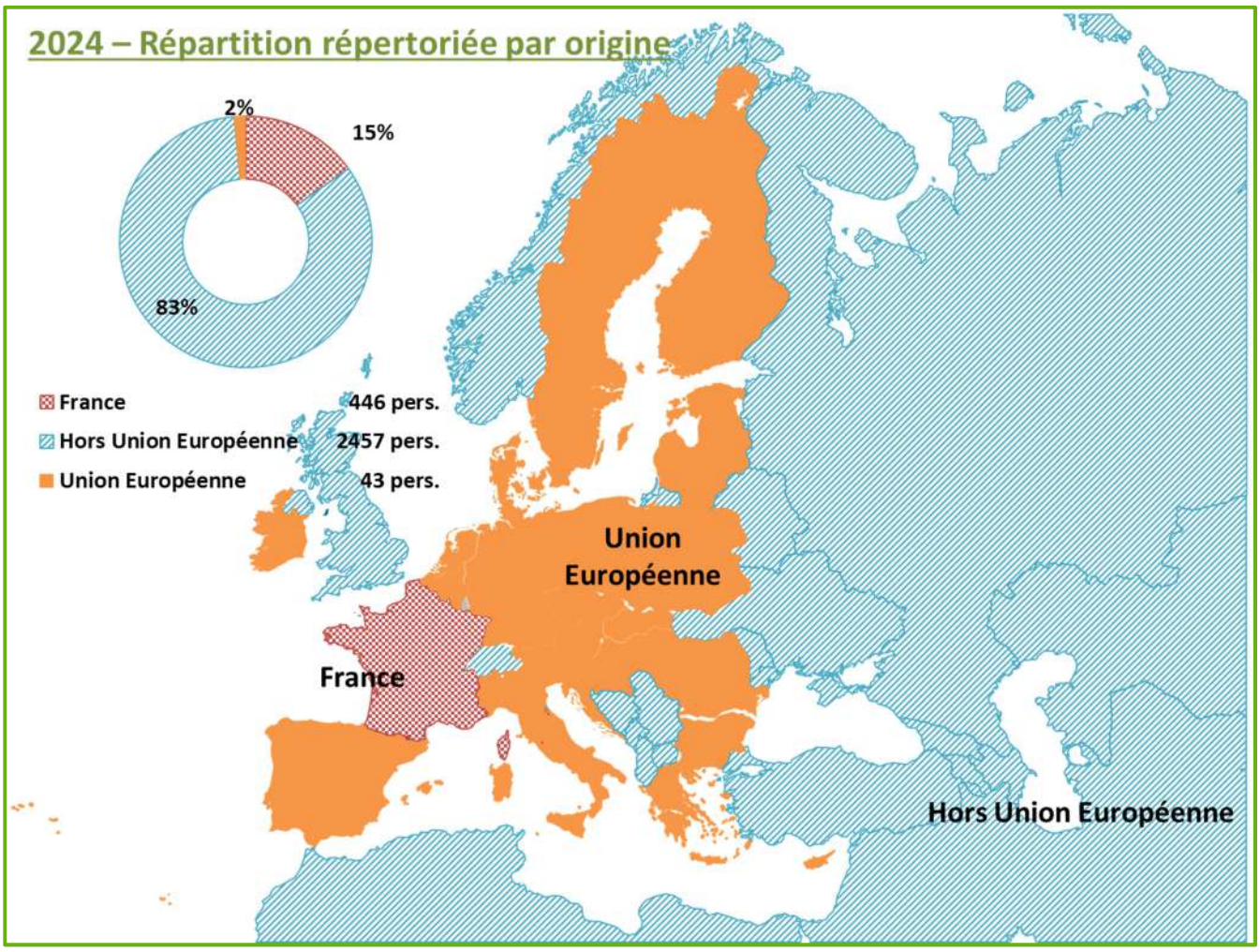

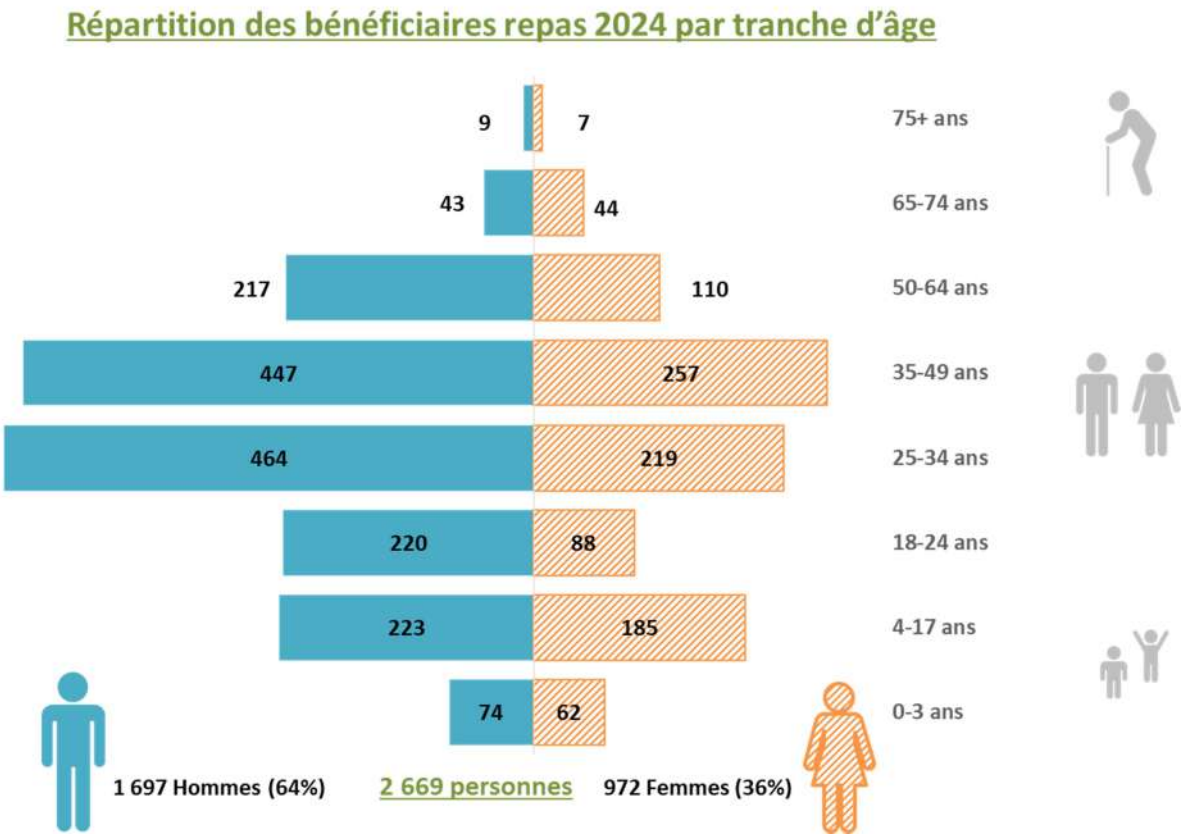

RESSOURCES

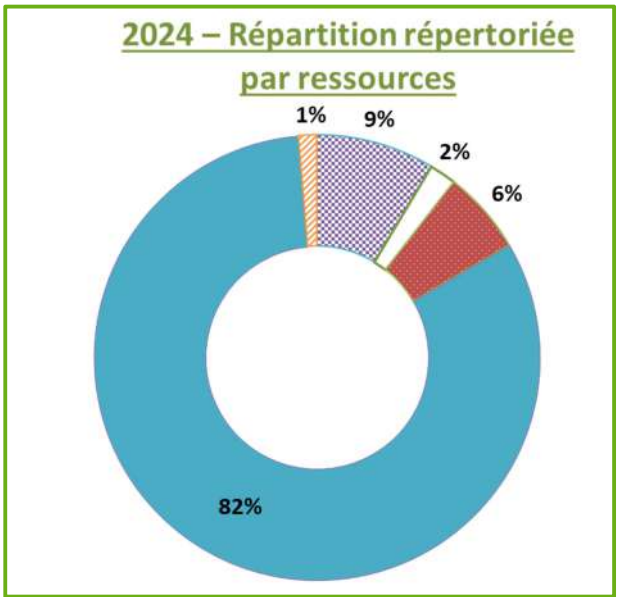

Sans ressources	82 %
AAH/ADA	9 %
ARE/ASS/RSA	6 %
CAF/Autre	2 %
Retraite	1 %

HEBERGEMENTS

115	35 %
Squat/rue/véhicule	28 %
Hébergé/Hôtel	22 %
CADA/CHRS/CHU	8 %
Logement	7 %

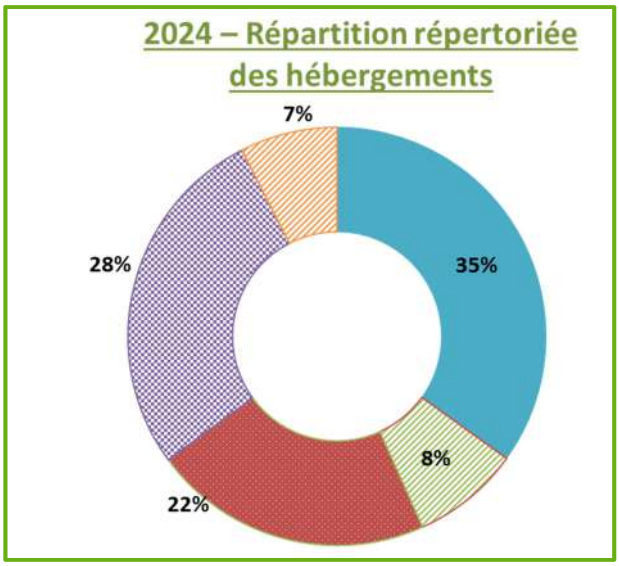

ORIENTATIONS

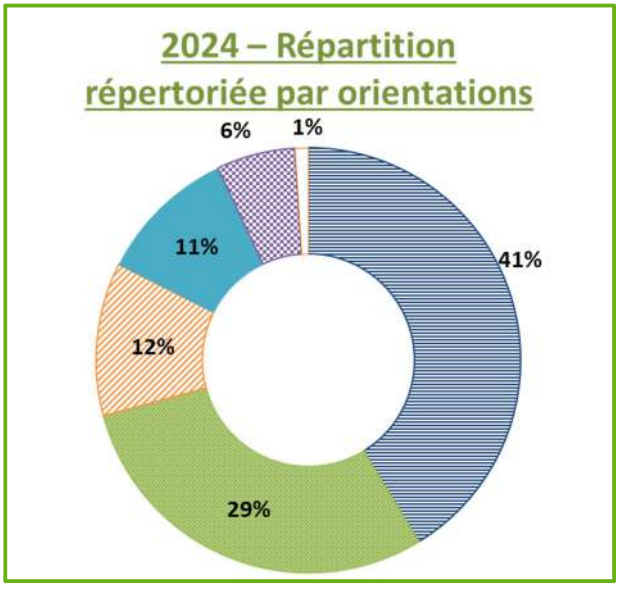

Initiative personnelle	41 %
CADA - PADA - CHRS/CHU	29 %
CCAS – MMD Mission Locale - Pôle Emploi	12 %
115	11 %
Partenaires sociaux et Santé	6 %
Préfecture	1 %

ACCUEIL DE NUIT SANS HEBERGEMENT

A la demande de la DDETS et pour la 14ème année consécutive, le Relais Orléanais a assuré, chaque soir, un accueil de nuit d'une capacité maximum de 20 personnes, sur la période de référence du 01 janvier au 30 avril et du 01 novembre au 31 décembre 2024.
Cette action a concerné **461 personnes (482 en 2023)** et a représenté **3 880 nuitées (3 490 en 2023)** sur 181 jours d'ouverture (identique à l'année dernière).
Il est à souligner une sensible augmentation d'une centaine de personnes sur le dispositif d'accueil de nuit en comparaison à la période précédente.

Cet accueil a permis à certaines personnes sans abri, orientées au préalable par le service du 115, de bénéficier d'une collation le soir et le matin, et d'être au chaud durant la période hivernale de 20h30 à 7h30.

Comme les années précédentes, cette activité, connexe au fonctionnement du Relais Orléanais, nécessite le recrutement et l'embauche de personnel complémentaire pour assurer l'accueil et l'accompagnement des personnes hébergées par la structure de 20h30 à 8h30. Il est accompagné dans sa mission par un agent de sécurité d'une société de gardiennage extérieure. Cette mission humanitaire de mise à l'abri dans nos locaux permet d'accroître légèrement le nombre de places des dispositifs d'hébergement d'urgence de l'agglomération orléanaise.

Aujourd'hui on constate que les personnes accueillies sur ce dispositif sont uniquement des femmes, le plus souvent accompagnées d'enfants mineurs voire même de bébés de 0 à 1 an (près de 15% des enfants mineurs).

Statistiques de l'accueil de nuit sans hébergement en 2024

Répartition adultes hommes et femmes

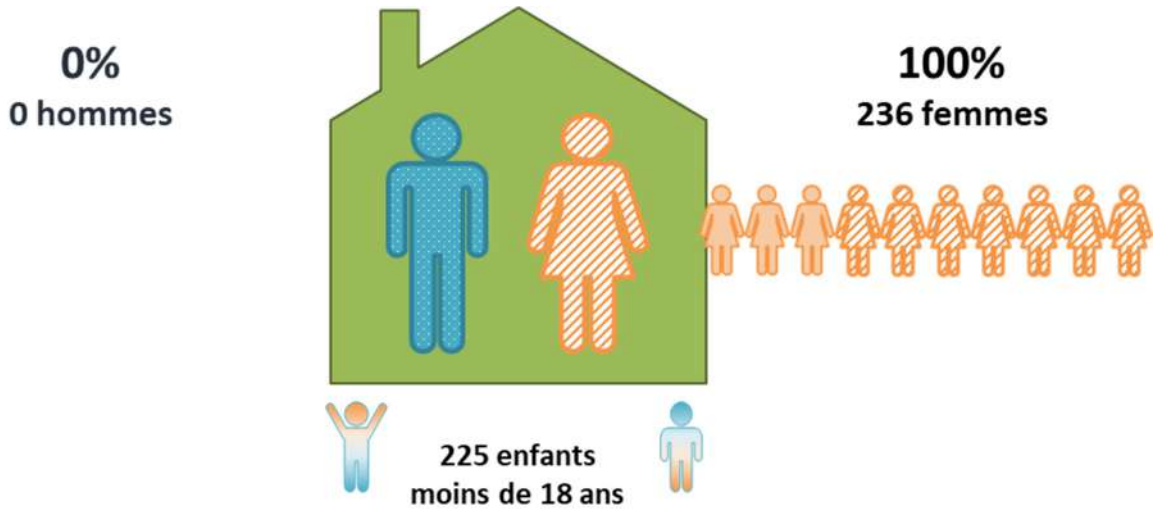

Répartition par tranches d'âge

Répartition par fréquentation

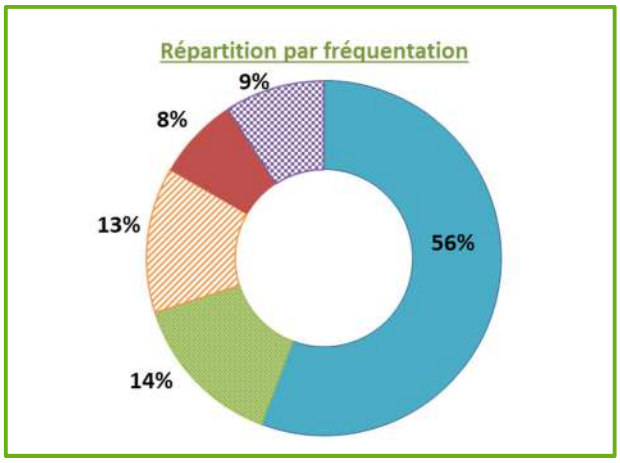

1 à 5 nuits	56 %	257 personnes
11 à 15 nuits	14 %	66 personnes
6 à 10 nuits	13 %	61 personnes
21+ nuits	9 %	42 personnes
16 à 20 nuits	8 %	35 personnes

EQUIPE EDUCATIVE:

L'accueil de jour inconditionnel

L'accueil de jour s'adresse à toutes les personnes en grandes difficultés sociales.
Il permet aux personnes de se poser, d'être écoutées, d'être accompagnées et de formuler leurs demandes. L'équipe éducative repartit ses temps de présence en fonction d'un planning de permanences.
Durant ces permanences, le travailleur social *« référent »* reçoit les personnes nouvellement arrivées, remplit avec elles un dossier d'inscription. Délivre une carte de restaurant, un livret d'accueil, et le règlement de notre établissement.

Les objectifs de l'accueil

- Offrir un accueil personnalisé, dans le respect de chacun, à toute personne exprimant un besoin ou un désir d'accompagnement.
- Encourager la reconstruction du lien social en impliquant les personnes dans la vie de l'accueil de jour.
- Restaurer la dignité en travaillant sur l'image de soi, l'estime personnelle, le bien-être et l'hygiène.
- Soutenir l'émergence de projets de vie et stimuler la volonté d'insertion.
- Faciliter l'accès aux droits fondamentaux de chacun.
- Accompagner les démarches liées à la santé, en veillant particulièrement à l'accès aux soins.

Primo accueil

Le primo-accueil a pour but d'accueillir les personnes nouvellement arrivées. Il se déroule du lundi au vendredi. Il est géré par les 2 travailleurs sociaux et le chef de service à tour de rôle en fonction du planning de permanence.
Le primo-accueil permet d'écouter, de formaliser une inscription ainsi que d'obtenir l'identité de la personne qui arrive. Le travailleur social de permanence devient *le référent social* de la personne accueillie et assure la continuité de l'accompagnement social.

Les familles avec enfants

L'accueil de familles avec enfants en demande d'asile a rapidement soulevé des défis organisationnels, notamment en ce qui concerne la prise en charge des enfants au sein de l'accueil de jour.

Cette situation influence la manière d'accompagner ces publics, car le traitement social des ressortissants de l'Union Européenne diffère de celui des demandeurs d'asile. De plus, les familles avec enfants ont des besoins spécifiques et immédiats, tels que du lait infantile, des couches, des poussettes, des vêtements adaptés et une alimentation spécifique pour les jeunes enfants.

En parallèle, un accompagnement particulier est nécessaire, incluant l'accès aux vaccinations, la scolarisation des enfants, le suivi par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et l'orientation vers des solutions d'hébergement d'urgence adaptées.

L'accompagnement social

L'accompagnement social se définit pour l'équipe éducative comme une aide auprès des personnes accueillies dans le cadre de la ***« libre adhésion »***. Cela se fait dans la durée, avec une certaine régularité des rencontres avec le travailleur social *« référent ».*
L'objectif de cet accompagnement étant de ne pas maintenir les personnes dans la structure mais de permettre un accès aux dispositifs de droit commun, comme le stipule nos missions avec un travail en partenariat très soutenu.
Ainsi, cet accompagnement est non contractuel et repose sur « *la libre adhésion* » des personnes. C'est le principe même de notre accueil de jour. Ce qui signifie que toutes les personnes accueillies au Relais Orléanais ne bénéficient pas systématiquement d'un accompagnement social.
De ce fait, peuvent être accompagnées les personnes qui le souhaitent, les personnes pour lesquelles la situation est préoccupante et repérée comme telle par l'équipe éducative ou orientées par nos partenaires sociaux.
L'une des conséquences de cette libre adhésion est souvent un arrêt anticipé de l'accompagnement et une difficulté pour certaines personnes à s'inscrire dans une démarche de projet. Ceci pour plusieurs raisons : le départ des personnes de la structure, leur non-adhésion aux contraintes de l'accompagnement (RDV posés avec le référent et non honorés, refus de rencontrer un partenaire, non-respect des objectifs…) ou encore leur volonté de ne plus être accompagnées.
Cependant, toutes les personnes inscrites au Relais Orléanais ont été rencontrées au moins une fois dans l'année par un travailleur social, ne serait-ce que pour l'entretien de primo-accueil. Certaines ne viennent en principe que pour le restaurant social et/ou l'accueil de jour et, ont pu bénéficier de façon ponctuelle d'informations ou d'une orientation ou encore d'un accès à quelques services du Relais Orléanais (infirmerie, laverie, douche…), ou juste d'un accueil et d'une écoute par un travailleur social.
De façon générale, il y a une gestion de situations de plus en plus complexes du fait d'un cumul de problématiques : de plus en plus de familles avec enfants, des femmes enceintes, certains problèmes d'ordre de la santé mentale, personnes fragilisées du fait de leur déficience, des addictions…).
Les travailleurs sociaux mais aussi l'ensemble des salariés, les bénévoles restent vigilants quant à la gestion de situations plus ou moins conflictuelles qui sont la conséquence de la mixité du public et de la promiscuité (grands marginaux, public précaire, enfants, demandeurs d'asile, personnes n'étant pas dans une grande précarité mais ayant besoin d'une aide ponctuelle…).

Les personnes accueillies dans un parcours de demande d'asile

L'accompagnement des demandeurs d'asile pose très souvent des difficultés de communication (notamment la non compréhension de la langue française), de l'accompagnement de situations de plus en plus complexes au niveau administratif et humain. L'équipe éducative n'est pas toujours outillée pour faire face à de telles difficultés.
Certaines personnes auraient besoin d'un accompagnement physique, individualisé et sur un temps relativement long, du fait de la non maitrise de la langue, de la région, des démarches administratives, mais aussi du stress et du mal-être engendrés par les difficultés rencontrées au quotidien.
Ainsi, nous avons accueilli beaucoup de personnes des pays de l'EST (Albanie, Arménie, Géorgie, Ukraine…) mais aussi des personnes d'Afrique (République Démocratique du Congo « RDC », Nigéria, Guinée, Angola.. .). Nous accueillons également, contrairement aux années précédentes, des personnes d'origine Tchadienne, Syrienne, Soudanaise, Éthiopienne notamment.
Donc un public avec des origines et des problématiques très diversifiées.

Dans ce contexte nous accueillons de nombreuses familles avec des enfants. Les travailleurs sociaux ont eu à faire un accompagnement individualisé pour ces familles. Ainsi, cet accompagnement a permis la scolarisation de nombreux enfants avec cantine scolaire, pour d'autres une demande d'aides auprès de notre partenaire la Maison du Département MDD (frais de cantine, aides financières…), sans oublier la Ressourcerie AA pour les équipements (poussettes, linges,) d'autres encore un suivi auprès de la PMI pour les enfants en bas âges.
Un partenariat important a pu être développé avec les assistantes sociales de la Maison du département (MDD) pour soutenir au mieux ces familles mais aussi avec le Centre Social des Carmes notamment pour les activités autour de la parentalité.

Enfin, pour l'accès aux soins, l'équipe éducative a travaillé à la fois avec la permanence santé du Relais Orléanais, mais aussi avec la Permanence d'accès aux soins santé (PASS du CHRO et Madeleine) et de Passerelle Santé. Ces partenaires ont été un véritable soutien pour des personnes ne disposant d'aucune autre possibilité de prise en charge au niveau de la santé.

Les personnes accueillies de droit commun

Ce sont des personnes avec ou sans ressources qui perçoivent les minima sociaux, les Assedics, un bas salaire, une petite retraite ou une pension d'invalidité, le RSA. Dans cette catégorie, on retrouve des anciens usagers qui pour certains fréquentent la structure depuis plusieurs années et des nouveaux.
Les travailleurs sociaux constatent des situations socio-économiques de plus en plus dégradées, qui s'accompagnent d'une souffrance psychique alliant mauvaise image de soi et sentiment d'inutilité sociale et pouvant conduire à une véritable dégradation de la santé.

De façon générale pour le public « droit commun », un travail partenarial a été mené avec le CCAS, la MDD, les services de tutelles (UDAF, APAJH), la CPAM, la MDPH, le rectorat et l'inspection académique et différentes associations qui sont dans le dispositif de réinsertion (ASTI, Secours Catholique…). L'équipe a aussi fait appel à Cap emploi, les agences d'intérim, à la mission locale, les centres de formations, l'AFPA.
Pour les soins, notre collaboration s'est orientée vers les lits halte soins santé (LHSS), la CPAM pour la carte vitale et l'ouverture de C2S (ex CMU), le CHRO, le CHD Daumezon, Passerelle45.
Lorsqu'un accompagnement est initié, il s'agit de travailler sur un projet ciblé: logement, travail, santé, rétablissement des droits sociaux. Il arrive que l'équipe soit dans l'étayage et vienne appuyer un projet qui a été initié par un partenaire.
La disponibilité des travailleurs sociaux du Relais Orléanais et leur facile accessibilité permet aux personnes de venir les rencontrer quand elles le souhaitent et sans trop de difficultés.
Enfin, la domiciliation au Relais Orléanais a permis à plusieurs personnes d'accéder à une ouverture des droits ou au maintien. Cette domiciliation ne se limite pas à la simple inscription, elle se concrétise par le suivi du courrier, la lecture avec les personnes qui le souhaitent et qui ont besoin d'une aide pour la compréhension ainsi qu'une information aux partenaires.

ACTIVITES SOCIALES

Ateliers « Recherche d'emploi »

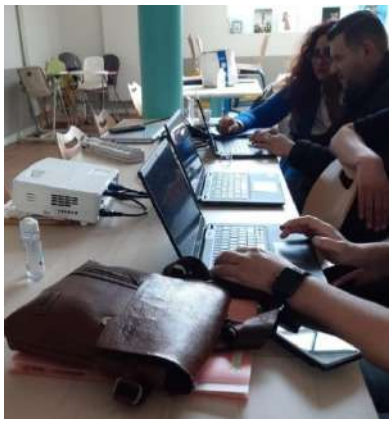

Contexte et objectifs:
En 2024, des ateliers de recherche d'emploi ont été mis en place par Karima Saidi, stagiaire assistante sociale au Relais Orléanais sous la supervision d'Élodie Bonafede, assistante sociale, avec le soutien des travailleurs sociaux Khadra Sahli et Nélia Joyas. L'équipe a également bénéficié de la collaboration de Marie Mandraud (France Travail), de deux responsables d'agences d'intérim, et de conseillers en insertion professionnelle. L'objectif principal de ces ateliers était d'accompagner les bénéficiaires dans leur réinsertion professionnelle en leur fournissant des outils pratiques et un soutien personnalisé.

Quatre sessions ont été organisées : deux de trois jours et deux de deux jours, chaque journée accueillant entre trois et huit participants. Les ateliers s'adressaient aux bénéficiaires du Relais Orléanais et des services sociaux du département, en situation de recherche d'emploi et en capacité de travailler. Ils visaient plusieurs objectifs :

- **Acquisition de compétences** : aider les participants à rédiger leur CV, leurs lettres de motivation et à se préparer aux entretiens d'embauche.
- **Autonomisation** : doter les bénéficiaires des outils nécessaires pour poursuivre leur recherche de manière autonome.

- **Renforcement de la confiance en soi** : travailler sur l'estime de soi pour aborder plus sereinement le marché de l'emploi.
- **Orientation professionnelle** : guider les participants dans l'identification des secteurs en adéquation avec leurs compétences et centres d'intérêt.

Organisation:
Les ateliers se sont déroulés dans les locaux d'Anim' Orléans Madeleine, offrant un cadre adapté avec des équipements informatiques (ordinateurs portables, vidéo projecteur, imprimantes). Certains ateliers ont également eu lieu au Relais Orléanais, apportant flexibilité et continuité dans l'accompagnement. Des boissons et collations étaient mises à disposition pour assurer le confort des participants.

Bilan des résultats:
Les ateliers ont pleinement atteint leurs objectifs :

- Tous les participants ont pu repartir avec un CV et une lettre de motivation finalisés.
- Ils ont acquis les compétences nécessaires pour mener leur recherche d'emploi de manière autonome, plusieurs s'étant inscrits sur France Travail et initiant des démarches en ligne.
- Les participants ont exprimé une plus grande confiance en eux, rompu avec l'isolement social, et engagé des démarches actives pour leur réinsertion professionnelle.

Les témoignages recueillis illustrent ces résultats :

- « Avec les ateliers, j'ai appris à faire mon CV et ma lettre. Maintenant, je peux le faire tout seul. »
- « Grâce au projet, j'ai plus confiance en moi. Je sais que je peux faire des choses. »
- « C'était bien de parler avec les autres. Ça m'a aidé à moins me sentir seul. »

Effets et impacts observés:
En plus de fournir des outils pratiques pour la recherche d'emploi, ces ateliers ont eu un impact positif sur le comportement des bénéficiaires. Certains, autrefois réticents, ont sollicité de l'aide pour améliorer leur situation personnelle et professionnelle. Les participants ont également retrouvé confiance en eux, prenant conscience de leurs compétences et qualités, ce qui a favorisé une dynamique d'autonomie et une réintégration sociale plus active.

Le partage et l'interaction entre les participants ont été des points forts de l'initiative. Cela a permis de renforcer le sentiment d'appartenance au groupe et d'encourager un soutien mutuel, créant un environnement propice à la collaboration et à la socialisation.

Retour des partenaires et perspectives:
Les retours des partenaires ont également été positifs. Nélia Joyas et Khadra Sahli ont souligné l'importance de ces ateliers pour renforcer l'employabilité des participants: «Ces ateliers ont permis aux participants de valoriser leurs compétences et d'acquérir une réelle autonomie dans leurs démarches de recherche d'emploi. C'est une action concrète qui renforce à la fois leur employabilité et leur confiance en eux.»

Il a été décidé qu'en 2025, la fréquence des ateliers serait augmentée à une fois par mois, mais sur une seule journée. Cette décision a été prise en raison des difficultés rencontrées pour mobiliser les participants sur plusieurs jours consécutifs, ce qui compromettait le bon suivi des bénéficiaires, certains ayant eu du mal à assister aux différentes sessions sur les dates proposées.

Conclusion:
Ces ateliers ont été une réussite tant sur le plan pratique que personnel. Les participants ont encouragé leur pérennisation, insistant sur l'importance d'un accompagnement continu : « Il faut continuer ça pour les autres. Tout le monde a besoin d'aide pour trouver du travail. » Ils ont également mis en lumière certains obstacles, tels que le manque d'accès aux outils informatiques et aux ressources nécessaires, en particulier pour les personnes peu à l'aise avec l'écrit.

Fort de ce succès, il a été décidé de maintenir ces ateliers pour offrir un soutien durable aux bénéficiaires dans leur parcours de réinsertion professionnelle. L'acquisition de compétences, l'autonomisation et la confiance retrouvée chez les participants ouvrent de nouvelles perspectives pour leur avenir, tant sur le plan personnel que professionnel.

Projet collectif

5 étudiantes de l'ERTS en formation d'éducatrice spécialisée mènent en partenariat avec l'association un projet collectif dans le cadre d'une épreuve certifiante.
L'objectif de ce projet collectif est de proposer aux familles avec leurs enfants accueillies au Relais Orléanais l'accès aux loisirs, à la culture et au sport.
Ce projet tente de répondre aux difficultés rencontrées par les parents avec leurs enfants notamment la présence de ces derniers dans notre accueil de jour et qui nécessite un besoin éminent d'occupation et de distractions.
Enfin, l'accès à des activités diverses et variées leur permet de s'évader de ce contexte si particulier de la précarité.

Temporalité du projet :

- Durée : de novembre 2024 à juin 2025
- Fréquence : 1 fois /mois

Les activités proposées :

- Gymnastique douce en partenariat avec le Centre social Madeleine
- Sortie culturelle visite MOBE (Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement)
- Médiathèque d'Orléans (partage autour de livres…)
- Jeux de société, partage goûter en partenariat le Centre social des Carmes
- Arts plastiques, dessins, peintures en partenariat le Centre social des Carmes
- Activités manuelles

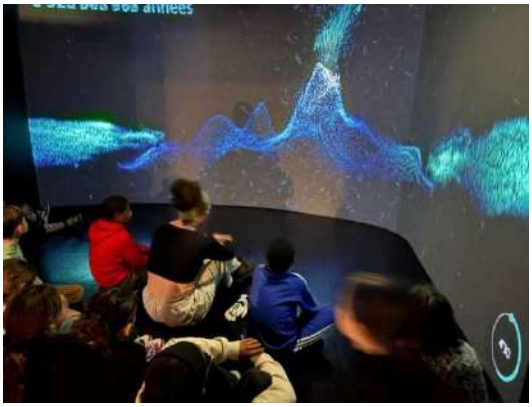

Le vestiaire de dépannage

Livré courant 2024, le vestiaire solidaire du Relais Orléanais est un nouvel espace dédié aux personnes en situation de précarité. Il a été conçu et réalisé par l'Atelier Bois du Lieu Multiple. Cette association d'insertion située à Fleury les Aubrais emploie des personnes éloignées de l'emploi dans le cadre d'un accompagnement socio-professionnel.

Ce vestiaire de dépannage permet aux personnes accueillies d'accéder à des vêtements propres et adaptés à leurs besoins. Il vise à renforcer la dignité des personnes et leur bien-être, tout en facilitant leur quotidien. Grâce à cette initiative, les personnes peuvent choisir des habits correspondant à leur situation, qu'il s'agisse de vêtements chauds pour l'hiver, de tenues adaptées à une recherche d'emploi ou simplement de rechanges propres.

Les vêtements sont donnés sur proposition des référents du pôle social lorsque des besoins sont détectés, ou à la demande des personnes accueillies. Dans ce dernier cas, les agents d'accueil font le lien avec le pôle social.

L'aménagement, pensé pour être pratique et accessible, contribue à améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes accueillies. Ce projet s'inscrit dans une dynamique solidaire en offrant un service essentiel, se vêtir étant, rappelons-le, un besoin nécessaire.

Projet "self défense"

Ce projet a été présenté par un membre du CROS (Comité Régional Olympique et Sportif), le 12 septembre 2023. L'objectif de cette initiative est d'associer les femmes en situation de précarité au Relais Orléanais, dans le but de favoriser leur réinsertion sociale et de les encourager à participer à une activité sportive.

L'objectif de cette collaboration avec le Relais Orléanais est de permettre aux femmes en situation de précarité, souvent victimes de violences et d'agressions en raison de leur vulnérabilité, de bénéficier d'une activité physique adaptée à leurs besoins. Plus précisément, il s'agissait de proposer un cours d'art martial adapté, afin de leur apprendre à se défendre mais également à acquérir des réflexes de protection et à renforcer leur confiance en elles.

Les premières séances débutées en octobre 2023, se sont poursuivies en début d'année 2024, avec la participation de 9 femmes accompagnées par un travailleur social de l'association. Le cours était dispensé par un professionnel des arts martiaux, et les premières semaines ont montré un grand enthousiasme et une motivation palpable de la part des participantes. Toutefois, au fil du temps, un certain turn-over a eu lieu, et le nombre de participantes a diminué. En effet, après un mois d'activité, seulement 2 femmes assistaient régulièrement aux cours, permettant à ces dernières de progresser de manière significative.

Une étape importante du projet a été l'autonomisation des participantes. Progressivement, le travailleur social a encouragé les femmes à se rendre aux cours sans accompagnateur, et après quelques semaines, certaines d'entre elles ont pu suivre les séances de manière totalement autonome.

Cependant, après cinq mois d'activité, l'attrait pour l'activité a diminué, et aucun nouveau participant n'a été enregistré. Plusieurs facteurs ont été identifiés comme ayant contribué à cette situation. L'une des difficultés majeures a été l'interruption des cours pendant les vacances scolaires, ce qui a perturbé la régularité de la participation et compliqué la fidélisation des participantes. De plus, le travailleur social a observé que, malgré les efforts du professeur pour adapter le contenu des cours, il était difficile pour ces femmes de s'engager sur du long terme. En effet, beaucoup d'entre elles cherchaient plutôt à apprendre une technique de self-défense par séance, sans nécessairement envisager de poursuivre une activité régulière. Cette tendance a été

particulièrement marquée pendant la période hivernale, où les préoccupations liées à la survie et aux besoins pour lutter contre la précarité ont pris le pas sur l'engagement dans une activité sportive.

Malgré la diminution de la participation, deux femmes ont fait preuve d'une grande assiduité et ont été récompensées pour leur engagement. En reconnaissance de leurs efforts, elles ont eu la possibilité de s'inscrire dans un club d'arts martiaux à Orléans, avec l'adhésion prise en charge par le CROS jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Bien que ce projet ait rencontré certaines difficultés en termes de fidélisation et d'engagement sur le long terme, il a néanmoins permis d'offrir à quelques femmes la possibilité de se réinsérer socialement et de renforcer leur autonomie à travers la pratique des arts martiaux. Des ajustements pourraient être envisagés pour améliorer la régularité et l'engagement des participantes, notamment en travaillant à une meilleure continuité des séances et en intégrant des approches plus adaptées aux attentes spécifiques de ce public.

Activités culturelles et sportives été 2024

Dans le cadre de l'accompagnement des personnes en situation de précarité, le Relais Orléanais, en partenariat avec plusieurs établissements culturels, a organisé une série d'activités culturelles et sportives durant l'été 2024. Celles-ci, suivies d'un goûter partagé, ont eu pour objectif de créer des moments de convivialité et de découverte, tant pour les adultes que pour les familles avec enfants. Ces activités ont offert aux participants une opportunité de s'engager dans des moments de loisirs et de culture, tout en renforçant les liens sociaux.

- **Football au City Stade**

Le football a été une activité favorisant le défoulement physique, particulièrement appréciée par les adultes. En plus des bénéfices physiques, cette activité a permis de renforcer la cohésion entre les participants et d'instaurer un esprit d'équipe. C'est aussi un moment où chacun a pu oublier les difficultés du quotidien en se concentrant sur le jeu et la coopération. Ce type d'activité contribue grandement à l'amélioration de la santé physique et au renforcement de la confiance en soi, éléments essentiels dans un parcours de réinsertion sociale.

- **Jeux de société**

Les jeux de société ont rassemblé adultes et enfants autour d'activités ludiques et interactives, créant ainsi un espace de convivialité et d'échange. L'aspect stratégique et collaboratif de certains jeux a permis aux participants d'exercer leur esprit critique tout en s'amusant. Les familles ont pu se retrouver autour d'une activité commune, favorisant ainsi le partage et l'apprentissage. De plus, les jeux ont offert une opportunité de décompresser, tout en permettant aux adultes de renouer avec une dimension ludique souvent absente dans leur quotidien.

- **Ateliers créatifs (peinture, origami, arts plastiques, bracelets brésiliens)**

Les ateliers créatifs ont joué un rôle essentiel dans l'expression personnelle et la socialisation. En plus des ateliers de peinture et de bracelets brésiliens, un atelier d'arts plastiques a été proposé, auquel ont participé des adultes seuls en plus des familles. Ces moments d'expression artistique ont permis aux participants de retrouver une certaine forme de liberté et de créativité, souvent mise de côté face aux difficultés de la vie quotidienne. Pour l'atelier d'origami, les enfants se sont particulièrement illustrés en parvenant très rapidement à maîtriser les techniques par eux-mêmes, partageant leurs découvertes entre eux avec enthousiasme. Cela a renforcé leur sentiment de fierté et d'accomplissement, les encourageant à s'entraider et à développer leur esprit d'initiative.

- **Visite guidée du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) avec atelier créatif**

Destinée aux familles, la visite du FRAC a été un succès grâce à sa formule innovante: un jeu enquête au cœur de la visite. Cette approche ludique a captivé petits et grands, rendant l'art contemporain plus accessible et engageant.

L'atelier créatif qui a suivi a permis aux familles de s'inspirer des œuvres découvertes pour créer leurs propres productions, prolongeant ainsi l'expérience artistique. Cette activité a non seulement éveillé l'intérêt des enfants pour l'art, mais a aussi permis aux parents de partager des moments de complicité autour de la créativité.

- **Visite guidée du Musée des Beaux-Arts**

La visite du Musée des Beaux-Arts, également à destination des familles, s'est déroulée sous forme de jeux et de lectures. Ce format interactif a rendu la découverte des œuvres plus accessible et amusante pour les enfants, tout en enrichissant l'expérience des parents. Ces visites ont permis de sensibiliser les participants à l'art, tout en leur offrant un moment agréable à partager en famille. Les retours des participants ont montré un véritable engouement pour ce type d'initiative, qui allie apprentissage et divertissement.

- **Visite guidée du Musée d'Histoire et d'Archéologie**

Cette visite, destinée aux adultes, a porté principalement sur l'histoire de la ville d'Orléans. Les personnes accueillies ont montré un grand intérêt pour le passé de leur ville, posant de nombreuses questions sur les différentes époques historiques et les évolutions sociétales. Ce type de visite permet non seulement d'enrichir les connaissances des participants, mais aussi de renforcer leur sentiment d'appartenance.

- **Séances de cinéma : "Neneh" et "Élémentaire"**

Deux séances ont été organisées au cinéma des Carmes, avec la projection des films "Neneh" et "Élémentaire". "Neneh" est un film émouvant qui suit le parcours d'une jeune fille se battant pour réaliser ses rêves, malgré les difficultés liées à sa situation sociale. Ce film a particulièrement résonné avec notre public, car il aborde des thèmes universels tels que la persévérance et la quête de soi. "Élémentaire", quant à lui, est un film d'animation tout public, abordant de manière imagée les différences et la cohabitation entre éléments naturels, offrant ainsi un message positif sur la diversité et l'acceptation des autres. Ces séances ont permis aux participants de se divertir tout en suscitant des discussions enrichissantes sur les thématiques abordées.

L'ensemble de ces activités a eu un impact très positif sur les personnes accueillies, au-delà du simple divertissement. Elles ont permis de créer des liens informels et naturels entre les participants et les travailleurs sociaux, favorisant la mise en place d'une relation de confiance. Ces moments de partage, que ce soit lors des goûters ou au fil des ateliers, ont offert aux personnes accueillies un espace où ils se sentaient plus à l'aise pour parler de leurs préoccupations ou poser des questions qu'ils n'auraient peut-être pas abordées dans un cadre formel. Cela a facilité une meilleure écoute de la part des travailleurs sociaux, rendant la prise en charge plus adaptée et personnalisée.

En plus de cet aspect relationnel, ces activités ont offert des opportunités de découverte, d'épanouissement personnel et de renforcement des liens sociaux entre les participants eux-mêmes. Plusieurs d'entre eux ont exprimé le souhait de participer à davantage d'activités culturelles et de profiter des visites gratuites proposées dans la ville. La demande pour des activités régulières tout au long de l'année est forte, témoignant de l'importance de ces initiatives dans l'accompagnement social. Ces actions ne se limitent pas à un bien-être immédiat, elles contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance à la société et à ouvrir des horizons nouveaux pour les personnes en situation de précarité, facilitant ainsi leur réinsertion.

ACTIVITE HYGIENE ET SANTE

I - Les données statistiques au fil des années

Hygiène et santé	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Douches	1 113	1 121	1 185	1 450	1 920	2 245	2 447	1 567	2 223	2 994	**3088**
Consultations médicales	307	385	434	408	425	445	293	356	433	535	**547**
Consultations infirmières	721	667	741	873	823	722	276	258	228	929	**876**
Podologue	48	67	38	45	40	49	24	59	60	59	**N/A**
Vestiaire	972	1320	1365	750	830	1084	785	520	850	903	**884**

II - Les données administratives

II.1- Consultations médicales

Un médecin généraliste assure une consultation de 2 heures une fois par semaine pendant le temps du repas des personnes accueillies et reçoit des patients à la demande.

1 - Permanences

En 2024, **46** permanences ont été réalisées au Relais Orléanais. L'activité a repris un rythme normal depuis 2021, 2020 restant une année particulière avec la crise sanitaire.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de permanences	40	44	45	45	40	42	35	43	44	44	**46**

2 - Consultations

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de consultations	307	385	434	408	425	445	293	356	433	535	**547**

Le nombre de consultations reste stable par rapport à 2023. La possibilité de soins est toujours inférieure à la demande : entre 8 et 15 consultations par permanence (12 consultations en moyenne), il y a chaque mardi des demandes de soins qu'il n'est pas possible de prendre en compte par manque de temps.

Sur ces **535** consultations, **285 concernaient de nouveaux patients** (soit 52%) vus pour la première fois, du fait du grand nombre de nouveaux arrivants au Relais Orléanais. Identique à 2023, preuve du turnover très important.

3 - Répartition par genre

Parmi ces **547** consultations, **263** concernent les hommes et **284** les femmes.
Le rapport entre les sexes s'équilibre comme dans la population générale.

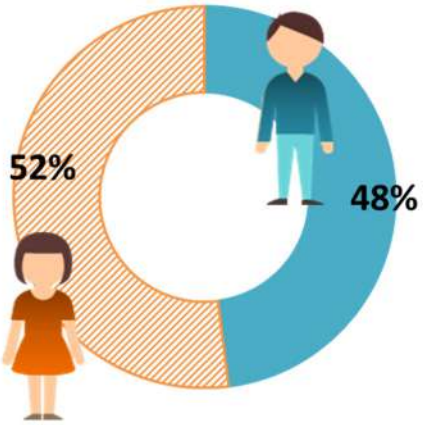

Année	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes
2024	**48 %**	**52 %**
2023	51 %	49%
2022	47 %	53%
2021	57%	43%
2020	60%	40%
2019	54%	46%
2018	48%	52%
2017	60%	40%
2016	61%	39%
2015	61%	39%
2014	62%	38%

4 - Répartition par âge

On note toujours beaucoup d'enfants et d'adolescents du fait de l'arrivée de nombreuses familles d'Afrique, ainsi qu'une très forte augmentation des consultants âgés; la répartition se modifie par rapport à 2023.

Ces personnes toutes catégories confondues utilisent la consultation hebdomadaire du Relais Orléanais comme une consultation de suivi de pathologie chronique car elles ne trouvent pas de médecin traitant dans le circuit de santé officiel étant donnés la pénurie médicale et les difficultés administratives et linguistiques.

0-16 ans
82 consultations

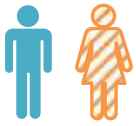

16-24 ans
33 consultations

25-59 ans
301 consultations

60 ans et +
131 consultations

	2020	2021	2022	2023	**2024**
0-16 ans	18%	9,2%	11%	16%	**15%**
16-24 ans	10%	16,5%	15%	8%	**6%**
25-59 ans	57%	61%	59%	58%	**55%**
60 ans et +	15%	13,3%	15%	18%	**24%**

5 - Nationalités

Les Français sont en augmentation : **15%** cette année contre 7% en 2023

Les étrangers représentent **25 nationalités** avec, cette année, une très forte proportion des ressortissants d'Afrique noire et des pays de l'Est.

- France : **15%**
- Afrique Noire : **37.7%.** Un peu moins nombreux qu'en 2023, le principal contingent est toujours la RDC **(13.2%)** puis l'Angola **(7.5%**), le Congo Brazzaville **(2.7%)**, la Guinée Conakry **(2.2%)** et enfin les autres pays pour 12.1% (Cote d'Ivoire, Sénégal, Gabon, Soudan, Sierra Leone, Djibouti, Benin)
- Russophones hors ukrainiens : **3.6%** beaucoup moins présents (Arménie surtout)
- Ukraine : **11.2%** (diminution probablement signe d'une intégration rapide)
- Balkans : **8.4%** (ressortissants des Balkans, surtout Albanie)
- Maghreb : **22.1%** (très forte augmentation des consultations de ressortissants du Maghreb; 18.3% d'Algériens et 3.8% de Marocains)
- Autres : **2%** (Chili, Argentine, Pakistan, Syrie, Afghanistan.....)

6 - Couverture sociale

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CSS ou AME	80%	80%	77%	80%	74%	79%	72%	76%	67%	**72%**
Sans Couverture sociale	20%	20%	23%	20%	26%	21%	28%	24%	33%	**28%**

Il y a paradoxalement, malgré les annonces gouvernementales, une augmentation de la couverture sociale des consultants. Il reste 28% des patients qui n'ont pas de couverture sociale, soit parce qu'ils sont ressortissants étrangers, leur dossier étant en cours d'instruction ou refusé, soit parce qu'ils refusent les contraintes administratives. La couverture sociale des Africains et des ressortissants des Balkans s'est dégradée.

Nous soignons ces **28%** de patients (soit 155 consultants) avec des **médicaments fournis et financés par le Relais Orléanais grâce au concours de l'ARS.**

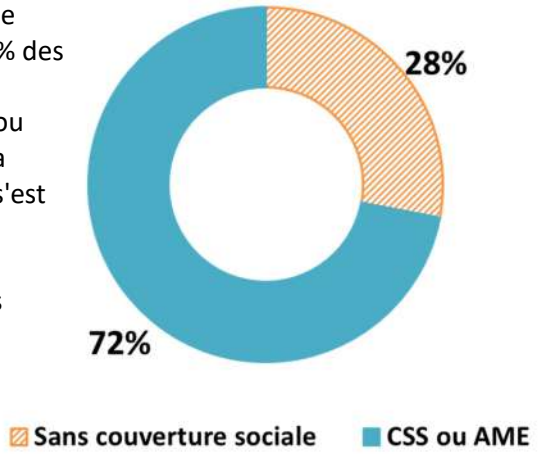

7 - Conditions de vie

- Pas d'emploi régulier pour la grande majorité.
- Le logement est un problème majeur :
  - **52 %** des patients vivent à leur domicile ou chez des amis
  - **30 %** sont en foyer ou logement collectif
  - **18 %** vivent dans la rue ou ont un hébergement irrégulier dans les foyers du 115.

En 2024, comme les années précédentes, la capacité d'accueil des foyers étant insuffisante, des familles et des personnes n'ont pu trouver de solution d'hébergement.

Les motifs de consultation : 742 motifs

Les motifs de consultation se modifient cette année avec une augmentation du nombre de consultations pour suivi de diabète.
Chaque consultation pouvant contenir plusieurs types de pathologie, le nombre de motifs est supérieur au nombre de consultations.

1. **La pathologie de l'appareil locomoteur :** concerne **19.5 % des motifs**, c'est le motif de consultation le plus important.
   Pour les 3/4, pathologies rhumatologiques (arthroses, rachialgies, arthropathies métaboliques). Cette année les **gonarthroses** et toutes les formes **d'arthrose rachidienne** ont été plus nombreuses, pour 1/4, traumatismes, fractures, entorses.

2. **Les infections bactériennes et virales :** concerne **15 % des motifs**. ORL et bronchiques, toutes les affections saisonnières : angines, grippe, sinusites et bronchites; ne comprend pas les infections cutanées et digestives.

3. **La pathologie endocrinienne :** concerne **11.5% % des motifs** (6% en 2023).
   Très forte augmentation des suivis de Diabète (de 6% à 11.5%) surtout de type 2 depuis 2022 avec la venue de patients d'Afrique noire.
   Stabilité de la pathologie thyroïdienne.

4. **La pathologie cardiovasculaire :** concerne **11% des motifs** (15% en 2023), avec pour les 2/3 le suivi et traitement d'hypertension artérielle et pour 1/3 le traitement d'insuffisance cardiaque, coronaropathie, ou complications de varices.

5. **La pathologie digestive : c**oncerne **9 % des motifs** (identique à 2023).
   Gastralgies ou colopathies, mais avec des parasitoses digestives.

6. **La pathologie neuropsychique :** concerne **8% des motifs** (7.5% en 2023).
   - 35% des problèmes d'anxiété et dépression
   - 35% des pathologies neurologiques diverses (épilepsies, suite AVC, céphalées, vertiges…)
   - 15% des troubles psychotiques chroniques et autisme
   - 15% des troubles liés aux toxicomanies (drogues, alcool)

7. **La pathologie cutanée :** concerne **7,5 % des motifs** 8.5% en 2023).
   - 40%, des infections cutanées (gale, mycose, panaris, parasitoses, érysipèle)
   - 40%, des allergies cutanées (eczéma, urticaire)
   - 10%, des plaies cutanées
   - 10%, des affections non urgentes de médecine générale (carcinome ou acné)

8. **Pathologie respiratoire:** concerne **6,5% des motifs** (7.5% en 2023), avec pour 1/3 le traitement de bronchites et BPCO souvent évoluées et pour 2/3 le traitement d'asthme et d'allergies respiratoires et cette année suivi de SAOS et Tuberculose.

9. **La pathologie urologique:** concerne **5 % des motifs** (1% en 2023).
   Avec infections de l'arbre urinaire (cystites ou pyélonéphrites) ou de la prostate.

10. **Les pathologies gynécologiques:** concerne **4 % des motifs** (3% en 2023).
    Avec 2% de pathologies gynécologiques le plus souvent infectieuses.
    Très peu de suivi ou de diagnostic de grossesse, l'accès au Planning Familial ou au CHU étant dans ce cas assez facile.

11. **La pathologie dentaire et buccale :** concerne **1.5 % des motifs** (1% en 2023) avec le traitement des abcès dentaires évolutifs par manque d'hygiène (avec aussi souvent parodontose) et impossibilité pour la plupart de trouver un dentiste. L'aphtose est aussi assez fréquente.

12. **L'ophtalmologie : concerne 1,5 % des motifs** (idem qu'en 2023) avec infection, traumatisme, chalazions, suivi de glaucome et adaptation de lunettes loupes achetées par le Relais Orléanais.

Conclusion:

La consultation hebdomadaire du Relais Orléanais devrait permettre :

- l'accès à la santé et aux soins de patients démunis ou en rupture sociale ou réfugiés en attente de l'instruction de leur dossier CMU ou AME (soins d'urgence ou ponctuels).
- d'engager des actions de dépistage, prévention, éducation thérapeutique et vaccinations.

En raison de la pénurie médicale de la région, elle est de plus en plus utilisée comme une consultation de suivi de médecin traitant (suivi de grossesse, traitement de maladie chronique non urgent (diabète ou HTA) et moins comme une consultation d'urgence ou d'opportunité pour des patients qui ne peuvent pas trouver à Orléans de médecin traitant.

Souvent la consultation ouvre un accès aux soins aux patients n'ayant pas de couverture sociale (en attente de CMU ou par négligence) nécessitant le don aux patients de médicaments achetés par le Relais Orléanais.

Cette situation rend difficile la mise en place de véritables actions de prévention au-delà de l'éducation thérapeutique faite lors des consultations.

Comme chaque année une campagne de **vaccination anti grippale a été organisée permettant la protection de personnes non couvertes par l'assurance maladie**, en majorité des personnes âgées.

II.2 - Consultations infirmiers

Typologie du public

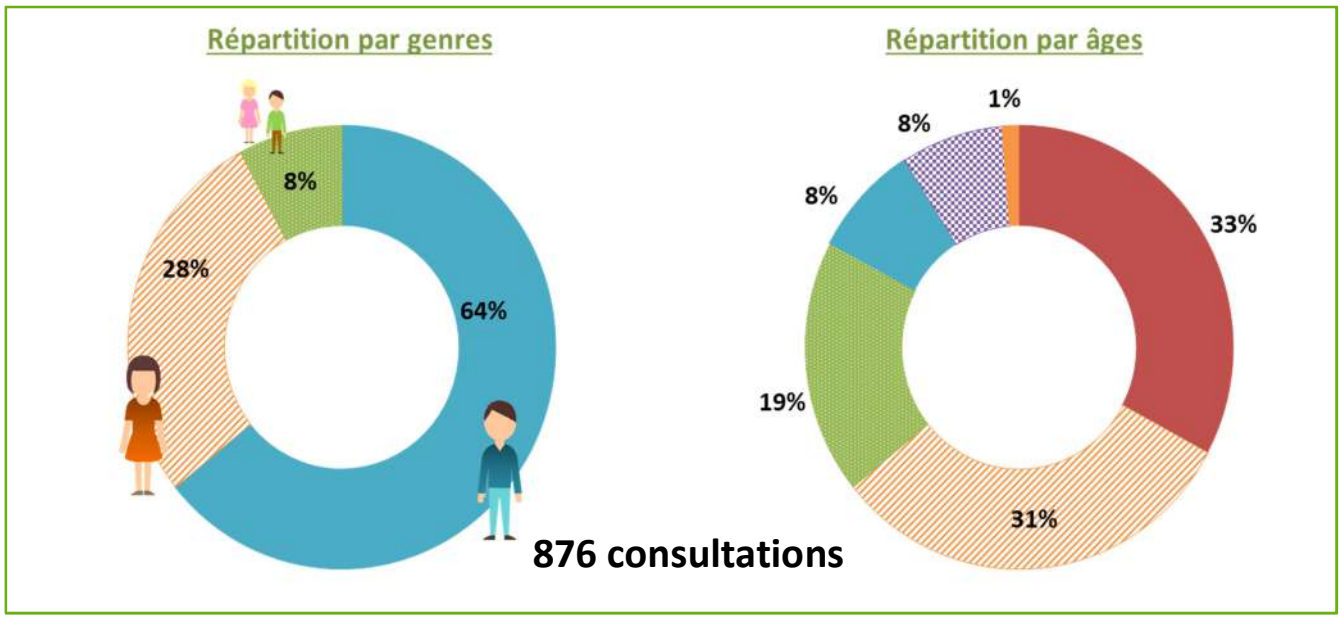

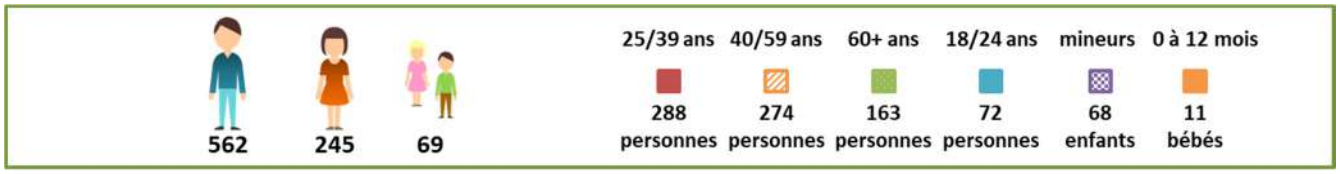

2024 - Nombre de consultations par nationalité
250
200
150
100
50
0
208
74
47
23
15
4
1
France
RDC
Algérie
Maroc
Guinée
Congo
Afghanistan
Angola
Sénégal
Côte d'ivoire
Sri Lanka
Mali
Albanie
Soudan
Madagascar
Ukraine
Bénin
Tunisie
Cameroun
Pérou
Erythrée
Géorgie
Nigéria
Russie
Arménie
Burkina Faso
Centre Afrique
Guadeloupe
Guyane
Haïti
Belgique
Espagne
Ethiopie
Martinique
Somalie
Tchad
Togo
Bangladesh
Brazaville
Comores
Grèce
Irak
Kosovo
Mayotte
Ouganda
Pakistan
Portugal

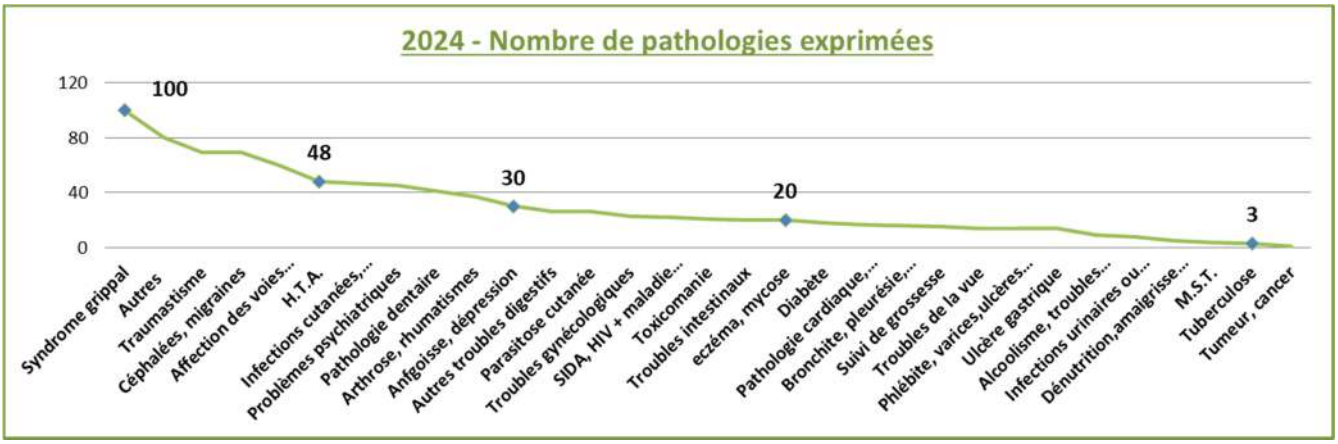
2024 - Nombre de pathologies exprimées
120
80
40
0
100
48
30
20
3
Syndrome grippal
Autres
Traumastisme
Céphalées, migraines
Affection des voies...
H.T.A.
Infections cutanées,...
Problèmes psychiatriques
Pathologie dentaire
Arthrose, rhumatismes
Anfgoisse, dépression
Autres troubles digestifs
Parasitose cutanée
Troubles gynécologiques
SIDA, HIV + maladie...
Toxicomanie
Troubles intestinaux
eczéma, mycose
Diabète
Pathologie cardiaque,...
Bronchite, pleurésie,...
Suivi de grossesse
Troubles de la vue
Phlébite, varices,ulcères...
Ulcère gastrique
Alcoolisme, troubles...
Infections urinaires ou...
Dénutrition,amaigrisse...
M.S.T.
Tuberculose
Tumeur, cancer

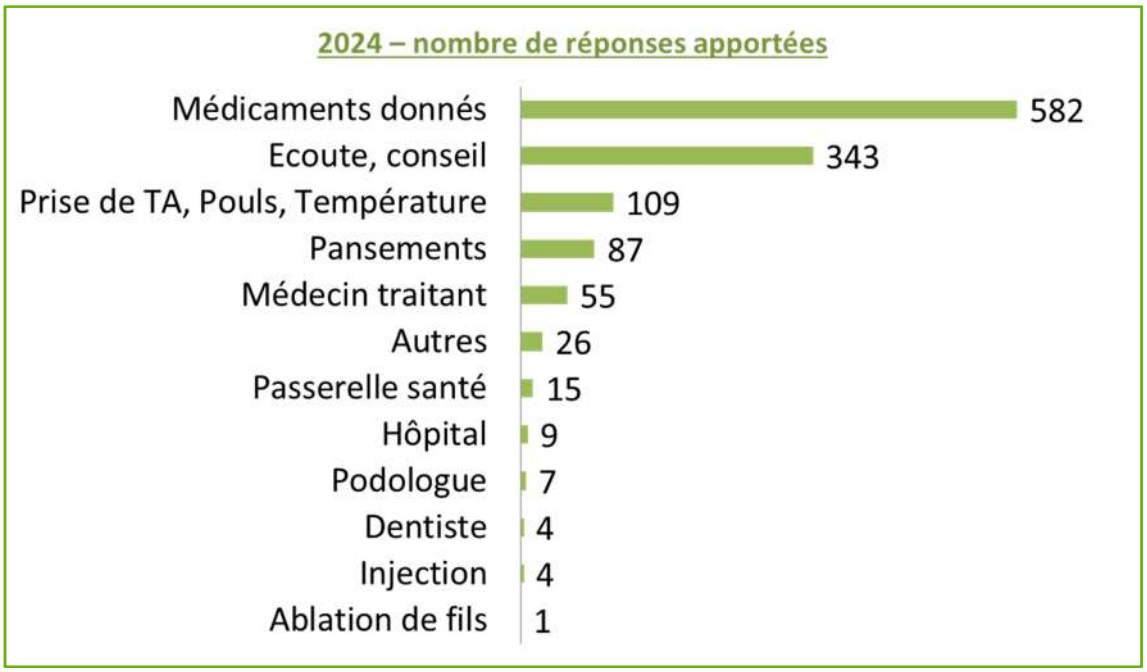
2024 – nombre de réponses apportées
Médicaments donnés 582
Ecoute, conseil 343
Prise de TA, Pouls, Température 109
Pansements 87
Médecin traitant 55
Autres 26
Passerelle santé 15
Hôpital 9
Podologue 7
Dentiste 4
Injection 4
Ablation de fils 1

RAPPORT FINANCIER

Le Relais Orléanais
Restaurant Social Accueil de Jour
41bis Faubourg Madeleine
45000 ORLÉANS
Tél. 02 38 54 91 77 - Fax 02 38 77 20 59

INTRODUCTION

Les comptes de l'exercice 2024, présentés en €uros, concernent la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Ces comptes ont été contrôlés par Monsieur Fabien MERET, Commissaire aux Comptes et ont fait l'objet d'une information au Conseil d'Administration du 11 mars 2025.

Description de l'activité.

L'Association, créée en 1984, dite "Relais Orléanais" a pour but principal d'apporter une aide immédiate aux personnes en difficulté. Elle promeut et gère les établissements et dispositifs propres à répondre aux besoins dont elle a reconnu l'urgence, notamment l'ouverture d'un restaurant social et d'un accueil de jour.
Sa durée est illimitée, elle est régie par la loi 1901,

Résultat de l'exercice

Au titre de cet exercice, il ressort un déficit global net de 14 216,76 €, du fait que ce résultat porte sur deux secteurs, son affectation en fonds propres est divisée ; le résultat excédentaire de fonctionnement qui s'élève à 853,08 € sera affecté en fonds associatifs et la charge nette dégagée des opérations de la reconstruction (dotation aux amortissements et dons) sera affectée en report à nouveau de reconstruction pour un montant de 15 069,84 €.

Après affectation de ce résultat en report à nouveau, la situation cumulée se présentera ainsi :

	Fonds propres ouverture après affectation	Résultat 2024	Transfert	Fonds propres après affectation
- Fonds associatifs	210 349,15	853,08	-39 019,73	
- Report à nouveau - activités de fonctionnement	-39 019,73		39 019,73	-39 019,73
- Report à nouveau - reconstruction (1)	250 488,18	-15 069,84		235 418,34
TOTAL	211 468,45	-14 216,76	0,00	196 398,61

(1) Le report à nouveau de reconstruction a été constitué par des financements divers, reçus les années antérieures, destinés à financer la reconstruction (complémentaires aux subventions et à l'emprunt). Par l'affectation de résultat 2024, il est réduit du montant net entre les dons 2024 (un produit de 14 580,09 €) et les dotations aux amortissements des immobilisations financées par cette réserve (une charge de 29 649,93 €).

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2024 est la deuxième année consécutive sans évènement particulier, après 3 années (2020, 2021, 2022) perturbées par des évènements exceptionnels: la crise sanitaire, les travaux de reconstruction, le déménagement et l'arrivée des ukrainiens. Le nouveau bâtiment est achevé et en service. Les repas sont servis, la salle d'accueil reçoit les bénéficiaires qui le souhaitent, les douches et la laverie sont en service. L'accueil de nuit s'est déroulé du 1er janvier au 30 avril 2024 et en novembre et décembre, soit 6 mois d'ouverture, comme en 2023.
Le renouvellement des subventions de fonctionnement a été reconduit avec nos partenaires dans les mêmes conditions qu'en 2023.
Le nombre moyen de repas servis quotidiennement s'élève en moyenne à 240 comparé à 244 en 2023.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Comme les années précédentes, l'Association a suivi les règles et les principes comptables en respectant les procédures habituelles, l'indépendance des exercices et la permanence des méthodes comptables (règlement comptable 2018-6),
Une dotation aux provisions pour l'indemnité de départ à la retraite est constatée, laquelle est calculée selon les mêmes dispositions que les années antérieures, à savoir 1/10ème de l'indemnité estimée comptabilisée durant les 10 dernières années d'activité probable.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF					PASSIF		
	Brut	Amort / Prov	Net 2024	Net 2023		2024	2023
ACTIF IMMOBILISE					**FONDS PROPRES**		
Terrain	5 312		5 312	5 312	Fonds Associatifs	210 349	210 349
Bâtiment, Agencements	2 422 724	234 102	2 188 621	2 286 728			
Materiel, mobilier	190 639	63 550	127 089	141 223	**RESERVES**		
Materiel informatique	5 939	4 926	1 013	0	Report à nouveau	-39 020	-39 486
Materiel de transport	29 000	27 791	1 209	8 459	Report à nouveau reconstruction	250 488	248 233
Immobilisations en cours	0		0	13 778	Résultat de l'exercice fonctionnement	853	466
					Résultat de l'exercice reconstruction	-15 070	2 255
Cautionnements	1 786		1 786	250	Subventions d'équipts (anciens) nettes	6 650	9 650
					Subventions d'invt. reconstruction nettes	1 683 106	1 757 357
Titres	100		100	0	Provision indemnité retraite	25 364	22 579
					Fonds dédiés	143 159	165 486
Total actif immobilisé	**2 655 500**	**330 369**	**2 325 131**	**2 455 750**	**Total fonds propres**	**2 265 880**	**2 376 889**
ACTIF CIRCULANT					**DETTES**		
Subventions à recevoir	87 346		87 346	11 925	Emprunt et intérêts courus	400 492	433 867
Créances sur activités	7 466		7 466	386	Fournisseurs	0	15 823
Autres créances	100		100	9 677	Factures non parvenues	28 444	36 430
Crédit Mutuel livret	323 486		323 486	371 617	Dettes au personnel	48 151	35 433
Crédit Mutuel reconstruction	49 970		49 970	64 068	Organismes sociaux	64 285	23 825
Crédit Mutuel banque	35 020		35 020	35 492	Etat	22 638	24 035
Caisse	496		496	354			
Total actif circulant	**503 883**		**503 883**	**493 519**	**Total dettes CT**	**564 011**	**569 414**
Charges constatées d'avance	5 450		5 450	5 189	Subvention reçue d'avance	4 573	8 155
		TOTAL ACTIF	**2 834 463**	**2 954 458**	**TOTAL PASSIF**	**2 834 463**	**2 954 458**

COMPTE DE RESULTAT 2024

COMPTE DE RESULTAT 2024

		2024	2023
PRODUITS d'exploitation			
756	Cotisations	1 100	1 080
754	Dons et mécénat reconstruction	20 984	40 327
706	Participation des personnes accueillies	11 965	10 804
740	Subventions des collectivités	931 801	783 042
740	ASP (contrats aidés)	52 694	55 996
777	QUOTE-part subvention d'investissement	82 251	81 934
781	Reprise de provision		19 938
789	Reprise de fonds dédiés	22 327	33 928
	Total I	**1 123 123**	**1 027 049**
CHARGES d'exploitation			
60	Achats matières et fournitures	136 763	124 724
61	Achats services extérieurs	65 284	35 077
62	Achats autres services exterieurs	110 336	102 872
63	Impots et taxes	28 180	23 881
641	Salaires et traitements	502 297	446 093
645	Charges sociales	148 067	116 719
681	Dotation aux amortissements	145 157	139 231
687	Dotation aux provisions	2 785	3 878
689	Report en fonds dédiés		32 895
	Total II	**1 138 870**	**1 025 370**
	1° RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-15 748**	**1 679**
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS			
760	Produits financiers Total III	6 907	6 835
66	Charges financières Total IV	5 376	5 792
	2° RESULTAT financier (III - IV)	**1 531**	**1 043**
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
	3° RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**0**	**0**
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 130 029	1 033 884
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)	1 144 246	1 031 163
Excédent total (fonctionnement et reconstruction)		**-14 217**	**2 721**
	Excédent de fonctionnement	853	466
	Résultat vers réserve de reconstruction (déficit/excédent)	-15 070	2 255
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
87	Valorisation des dons de produits	684 522	825 279
87	Valorisation participation des bénévoles	345 637	329 097
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86	Valorisation des dons de produits	684 522	825 279
86	Valorisation participation des bénévoles	345 637	329 097

COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE BILAN AU 31/12/2024

Notes sur le BILAN ACTIF :

ETAT DES IMMOBILISATIONS	Valeur brute 31/12/23	Acquisitions 2024	Sorties 2024	**Valeur brute 31/12/24**
Terrains	5 312			5 312
Bâtiment	2 406 566	16 158		2 422 724
Matériel et mobilier de cuisine	181 303	9 335		190 638
Matériel informatique	4 753	1 187		5 940
Matériel roulant	29 000			29 000
Immobilisations en cours - reconstruction et cuisine	13 778		-13 778	0
Total	**2 640 712**	**26 680**	**-13 778**	**2 653 614**

ETAT DES AMORTISSEMENTS	Cumul des amortissts 31/12/23	Dotation 2024	sorties 2024	**Cumul des amortissts 31/12/24**
Bâtiment	119 839	114 264		234 103
Matériel et mobilier de cuisine	40 079	23 470		63 549
Matériel informatique	4 753	173		4 926
Matériel roulant	20 541	7 250		27 791
Total	**185 212**	**145 157**	**-**	**330 369**

La dotation aux amortissements a été calculée, comme les années précédentes, en mode linéaire et en fonction de la durée probable de vie des investissements. L'amortissement du nouveau bâtiment a débuté, pour la 1ère tranche, au 1er décembre 2022 et pour la 2éme tranche à partir du 1er juin 2023. L'amortissement du matériel de cuisine a débuté au 1er avril 2022 pour les immobilisations installées avant le 1er avril 2022 ou à la date des factures pour le matériel installé depuis le 1er avril 2022. Ces amortissements sont étalés sur 5, 7, 15, 20, 30 ou 40 ans pour le bâtiment, et sur 5,8 ou 10 ans pour le matériel et mobilier.

SUBVENTIONS A RECEVOIR	Total 31/12/23	A recevoir	Encaissement en 2024	**Total 31/12/24**
Subvention fonct. Région Centre Cap'Asso	1 125	3 793	-1 125	3 793
Subvention DDETS		72 553		72 553
Subvention Département - solde	10 800	11 000	-10 800	11 000
Total	**11 925**	**87 346**	**-11 925**	**87 346**

CREANCES	Total 31/12/23	A recevoir	Encaissement en 2024	**Total 31/12/24**
Créances sur activités	386	403	-386	403
Autres créances	9 677	7 113	-9 607	7 183
Total	**10 063**	**7 516**	**-9 993**	**7 586**

Les créances sont composées du solde des factures de bénéficiaires sous tutelle, d'indemnités journalières de maladie à recevoir, de remboursement de frais de formation et de chèques de dons à encaisser.

DISPONIBILTES	Total 31/12/23	**Total 31/12/24**	variation
Banques et caisse	407 464	359 001	-48 463
Crédit Mutuel reconstruction	64 068	49 970	-14 098
Total	**471 532**	**408 971**	

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Total 31/12/23	**Total 31/12/24**
Maintenance logiciel	892	639
Contrats de maintenance	4 558	4 974
Total	**5 450**	**5 613**

Notes sur le BILAN PASSIF :

FONDS PROPRES & RESERVES	31/12/23	Variations 2024		**31/12/24**
		affectation	en cpte de résultat	
Fonds associatifs	210 349			210 349
Report à nouveau	-39 485		466	-39 019
Report à nouveau - reconstruction	248 233		2 255	250 488
Résultat de l'exercice à affecter à la reconstruction **(1)**	2 255	-15 070	-2 255	-15 070
Résultat de l'exercice	466	853	-466	853
S/TOTAL	**421 819**	**-14 217**	**-**	**407 602**
Subventions investissements reconstruction brutes - **(2)**	1 827 273		20 000	1 847 273
Subvent. Invest. reconstruction inscrites au cpte de résultat	-89 916		-74 251	-164 167
Subventions équipements - autre	55 835	5 000	-20 000	40 835
Subventions équipements - autre inscrites en résultat	-26 186		-8 000	-34 186
Fonds dédiés **(3)**	165 485		-22 326	143 159
Provision indemnité retraite	22 579	2 785		25 364
Total fonds propres	**2 376 889**	**-6 432**	**-104 576**	**2 265 880**

(1) Détail du résultat de l'exercice affecté à la réserve de reconstruction (soumis au vote de l'AG)

	31/12/23	**31/12/24**
Amortissements financés par la réserve de reconstruction	-24 270,00	-29 649,93
Dons	26 524,91	14 580,09
Affectation en réserve de reconstruction soumise au vote de l'Assemblée Générale	**2 254,91**	**-15 069,84**

(2) Détail Subventions d'investissement reconstruction		**31/12/24**
Réserve parlementaire		10 000
Conseil départemental		200 000
Ville d'Orléans		501 919
CCAS Orléans		330 479
CAF		115 000
Région Centre		488 000
DDETS		201 875
Total subventions brutes reçues		**1 847 273**
Quote-part de ces subventions virée au compte de résultat en parallèle des amortissements constatés à fin dédembre 2023		-89 916
Quote-part de ces subventions virée au compte de résultat en 2024	-164 167	-74 251
Total subventions nettes		**1 683 106**

(3) Détail des fonds dédiés	31/12/23	affectation	utilisation	**31/12/24**
Fonds dédiés antérieurs santé	8 849			8 849
Fonds dédiés antérieurs ateliers	1 749			1 749
Fonds dédiés antérieurs autre	5 500			5 500
Fonds dédiés camion hygiène	57 082		-835	56 247
Fonds dédiés camion frigorifique	29 000		-2 451	26 549
Fonds dédiés DDETS excédent 2023	11 000			11 000
Fonds dédiés DDETS emprunt jusqu'en 2037 (a)	30 555			30 555
Fonds dédiés DDETS 2023 lutte contre pauvreté	21 750		-19 040	2 710
	165 485	**-**	**-22 326**	**143 160**

(a) Le financement de l'annualité 2022 de l'emprunt a été assuré par la DDETS pour le 1/15ème du capital emprunté, comme contracté, d'un montant de 33 333 €. En revanche la charge d'amortissement 2022 correspondante à l'amortissement pratiqué sur les immobilisations financées par l'emprunt ne s'élevait qu'à 2 778 €. Un fonds dédié pour la différence, d'un montant de 30 555 €, a donc été constaté et restera inscrit au bilan jusqu'en 2037.

DETTES	31/12/23	**31/12/24**
Emprunts et interêts courus	433 867	400 492
Fournisseurs, factures reconstruction	15 824	-
Fournisseurs factures non parvenues	36 431	28 444
Etat, taxes à payer	24 035	22 638
Charges liées au personnel	59 258	112 436
	569 414	**564 011**

Un emprunt pour la reconstruction a été contracté le 18/08/2021 auprès du Crédit Mutuel, pour un montant de 500 000€. Il est remboursable sur 15 ans, par une échéance annuelle de 33 333 € de capital, payable au mois de novembre de chaque année. Son taux d'intérêt est de 1,25%. L'Etat (DDETS) s'est engagé à prendre en charge les annualités, lesquelles couvrent la charge d'une part équivalente des amortissements des immobilisations financées par l'emprunt, cette dotation aux amortissements est comptabilisée en fonctionnement chaque année.
Les autres dettes regroupent principalement les fournisseurs non réglés, les cotisations aux organismes sociaux du 4ème trimestre, les taxes sur les salaires et l'estimation de la dette pour les congés à payer.

Synthèse opération reconstruction au 31/12/2024

Total financements nouveau bâtiment :	
Financé par les subventions bâtiment	1 704 479
Financé par les subventions cuisine	122 794
Subvention exceptionnelle 2023	20 000
sous-total des subventions	*1 847 273*
Financé par l'emprunt	500 000
	500 000
Financé par les dons et mécénats - cumul 31/12/2023	146 267
Financé par la vente ancien bâtiment (en réserves)	200 001
Réduit des frais d'actes (en réserves)	-18 900
Réduit de la VNC ancien bâtiment (en réserve)	-49 632
*sous-total des financements en réserves **	*277 736*
Dons 2024 à affecter à la réserve de reconstruction	14 580
Total financements	**2 639 589**

Prix d'acquisition des investissements reconstruction	
Bâtiment	2 422 724
Matériel et mobilier	183 078
Total des investissements reconstruction	**2 605 802**

Reste disponible à investir	**33 787**

*** Suivi de la réserve de reconstruction :**	
* Financements reconstruction en réserves (détail ci-dessus)	277 736
Utilisation par les amortissements 2022	-3 491
Utilisation par les amortissements 2023	-23 757
sous-total ouverture janvier 2024	*250 489*
Utilisation par les amortissements 2024	-29 650
Affactation des dons 2024	14 580
Solde réserve de reconstruction après affectation résultat 2024	**235 419**

La réserve de reconstruction est utilisée, chaque année, du montant de la dotation aux amortissements des investissements financés par cette réserve. Son utilisation sera étalée partiellement sur 5, 7, 8, 10, 15, 20, 30 ou 40 ans. Cette réserve est par ailleurs alimentée par les dons des particuliers, par décision de l'Assemblée Générale.

COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT 2024

CHARGES D'EXPLOITATION et AUTRES CHARGES

Le total des charges (en excluant les reports en fonds dédiés et la reprise de provision de l'indemnité de départ à la retraite en 2023) s'élève à 1 143 168 € comparé à 978 329 € en 2023, soit une hausse de 164 839 € égale à 17%. Cette hausse porte principalement sur les frais de personnel et l'énergie.

Le poste le plus important dans les dépenses reste les frais de personnel qui s'élèvent à 650 364 € soit 57 % des charges totales. L'effectif 2024 en équivalent temps plein est composé de 16,47 personnes (comparé à 16,4 personnes en 2023). Au 31 décembre 2024, 13 salariés (à temps plein ou partiel) sont en contrat à durée indéterminée, tout comme en décembre 2023.

PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES PRODUITS

Les subventions reçues par la DDETS sont en augmentation du fait des frais engendrés par l'installation dans les nouveaux locaux et par les besoins liés à l'actualité.
Les subventions des autres collectivités sont restées stables.

RESTAURANT SOCIAL ET ACCUEIL DE JOUR

Cette activité, constituant l'activité principale de l'association "Relais Orléanais", intègre l'essentiel des charges d'exploitation avec des dépenses d'énergie, d'entretien, de personnel, d'assurances, d'amortissements, etc

Son financement est assuré principalement par le versement de subventions accordées par la DDETS (Etat), la ville d'Orléans, le Conseil Régional (contrat CAP ASSO) et par d'autres produits divers (cotisations, participations des usagers) et des remboursements de l'ASP (contrats aidés).

Son fonctionnement est également assuré par l'apport en denrées alimentaires fournies par la Banque Alimentaire et la présence de nombreux bénévoles offrant leur disponibilité dans différents services du Relais Orléanais : accueil, administration, restaurant, vestiaire...

ACCUEIL DE NUIT

L'accueil de nuit s'est déroulé dans l'organisation habituelle du 1er janvier au 30 avril et les mois de novembre et décembre.
L'essentiel des charges pour cette mission concerne des frais de personnel et la sous-traitance pour le personnel de sécurité, financé en intégralité par la DDETS.

ASSISTANCE AUX PERSONNES EN DIFFICULTE

Cette action est financée par le Conseil Départemental et s'intègre dans sa politique d'insertion.

Cette subvention prend en charge une partie des frais de personnel de l'équipe éducative avec des frais généraux associés.

SANTE HYGIENE

Cette action d'accès aux soins, à l'hygiène et à la prévention pour les personnes en situation de précarité, est financée par l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé)
Outre l'achat de médicaments de base et de produits d'hygiène (savons, rasoirs, shampoings, dentifrice, brosses à dents...) ce financement permet également de solliciter la permanence hebdomadaire ou mensuelle d'un médecin et d'une podologue. A noter que le dispositif bénéficie également d'un apport de bénévoles infirmiers sur l'ensemble de la semaine de fonctionnement.

VALORISATION DE LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

	2023	2024
Banque Alimentaire, dons en nature	821 218 €	682 083 €
Autres dons en nature	4 061 €	2 439 €
Bénévolat	329 097 €	345 637 €
Total	**1 154 376 €**	**1 030 159 €**

Cette situation atteste le rôle primordial de la Banque Alimentaire pour l'approvisionnement des denrées alimentaires et l'apport essentiel des bénévoles dans le fonctionnement du quotidien du Relais Orléanais.

Les dons en nature sont valorisés par les partenaires, le bénévolat est valorisé aux heures de présences des bénévoles principalement à la cuisine, à l'accueil, à l'administratif, à l'hygiène et au vestiaire à un tarif horaire moyen de 20,6 €.

Financeurs, subventions accordées	2023		2024	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
DDETS	576 103	20 000	731 786	
DDETS Fonds dédiés (pour n+1)	21 750			
Ville d'Orléans	100 000		100 000	
Conseil Départemental	54 000		55 000	
Conseil Régional (Cap'asso) *	75 000			
ADRE				7 500
ARS	15 000		15 000	
Total	**841 853**	**20 000**	**901 786**	**7 500**

Il s'agit des subventions accordées en 2023 et 2024 (payées ou non payées).
*Subventions accordées en 2023 pour 3 postes salariés sur 3 ans.

CONCLUSION

L'équilibre des comptes du Relais Orléanais est obtenu grâce à des charges maitrisées et au renouvellement de la confiance de nos partenaires dans l'attribution de leurs subventions.

COMPARAISON DES PRODUITS ET CHARGES 2024 / 2023

CHARGES :	2024		2023		Variation	
	€uros	%	€uros	%	€uros	
Alimentation, hygiène, produits ent.	43 813	3,8	56 758	5,8	-12 945	
Contenants	5 128	0,4	2 489	0,3	2 639	
Fournitures diverses	10 592	0,9	12 122	1,2	-1 530	
Eau, gaz, electricité	77 230	6,7	53 355	5,5	23 875	44,7%
Honoraires	14 904	1,3	13 360	1,4	1 544	
Opération vélo	18 000	1,6			18 000	
Gardiennage nuits	68 640	6,0	62 957	6,4	5 683	
Entretien, réparation	39 220	3,4	29 058	3,0	10 162	
Transport et cotisations diverses	19 087	1,7	19 787	2,0	-699	
Assurances, loyer	6 787	0,6	4 050	0,4	2 737	
Téléphone Télésurveillance	7 490	0,7	6 558	0,7	932	
Autres charges	1 490	0,1	2 178	0,2	-688	
Frais de Personnel (Reprise prov déduite en 2023)	650 364	56,8	542 873	55,5	107 491	19,8%
Impots et taxes	28 180	2,5	23 881	2,4	4 299	18,0%
Interêts sur emprunts	5 376	0,5	5 792	0,6	-417	
Dotation amortissements - subv et emprunt	115 507	10,1	114 961	11,8	546	
Dotation amortissements - réserves reconstruction	29 650	2,6	24 270	2,5	5 380	
Dotation aux provisions	2 785	0,2	3 878	0,4	-1 093	
sous total charges avant fonds dédiés	**1 144 246**	100	**978 329**	100	**165 916**	17,0%
Report fonds dédiés (vers n+1)			32 895			
TOTAL DES CHARGES sur compte de résultat (hors reproise de provision en 2023)	**1 144 246**		**1 011 224**			

PRODUITS :	2024		2023		Variation
	€uros	%	€uros	%	€uros
Subventions collectivités (nettes de fonds dédiés) **:**					
DDETS jours/nuits d'hiver °	731 786	64,8	597 857	60,9	133 929
Ville d'Orléans	100 000	8,8	100 000	10,2	0
A R S	15 000	1,3	15 000	1,5	0
Conseil Départemental	55 000	4,9	54 000	5,5	1 000
Conseil Régional (Cap'asso)	25 000	2,2	11 720	1,2	13 280
Autres villes	5 015	0,4	4 465	0,5	550
ASP (contrats aidés)	52 694	4,7	55 996	5,7	-3 302
Ajouté le fonds dédiés (reçu en n-1 pour n)		0,0	33 000	3,4	-33 000
Dont vers fonds dédiés (reçu en n pour n+1)*		0,0	-32 895	-3,4	32 895
Autre :					
Cotisations et dons	7 504	0,7	14 882	1,5	-7 378
Dons et mécénats reconstruction	14 580	1,3	26 525	2,7	-11 945
Participations repas	11 965	1,1	10 804	1,1	1 161
Produits financiers	6 907	0,6	6 835	0,7	72
Reprise fonds dédiés fonctionnement	22 327	2,0	928	0,1	21 399
Reprise QP subvent. investissement	82 251	7,3	81 934	8,4	317
Sous total avant utilisation des fonds dédiés et sorties d'immob :	**1 130 029**	100,0	**981 051**	100,0	**148 978**
Utilisation des subventions antérieurement inscrites en fonds dédiés :					
Fonds dédiés de l'exercice - neutralisation *			32 895		
TOTAL DES PRODUITS sur compte de résultat (hors reprise de provision en 2023)	**1 130 029**		**1 013 946**		
Résultat vers réserve de reconstruction (charge)	**-15 070**		**2 255**		
Excédent de fonctionnement	**853**		**467**		

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Fabien Meret

expert-comptable - commissaire aux comptes

RELAIS ORLEANAIS

Association
Siège social : 41 bis Faubourg Madeleine
45000 ORLEANS
SIREN : 329 186 985

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos au 31 décembre 2024

« Ce rapport contient 3 pages »

Commissaire aux Comptes

Fabien MERET

Membre de la CRCC de Versailles et du Centre

55, boulevard de Châteaudun - B.P. 90605 - 45016 ORLEANS Cedex 01
☎ 02 38 68 01 87 - Fax : 02 38 54 06 54 - E-Mail : fmeret@bidault-richard.fr
115, rue de la Bissonnerie 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE ☎ 02 38 55 09 93
Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Orléans

RELAIS ORLEANAIS

Association
Siège social : 41 bis Faubourg Madeleine
45000 ORLEANS
SIREN : 329 186 985

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de l'association RELAIS ORLEANAIS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à ORLEANS, le 18 mars 2025
Le Commissaire aux comptes

FABIEN MERET
Membre de la CRCC de Versailles et du Centre

Fabien Meret

expert-comptable - commissaire aux comptes

RELAIS ORLEANAIS

Association
Siège social : 41 bis Faubourg Madeleine
45000 ORLEANS
SIREN : 329 186 985

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2024

« Ce rapport contient 13 pages »

Commissaire aux Comptes

Fabien MERET

Membre de la CRCC de Versailles et du Centre

55, boulevard de Châteaudun - B.P. 90605 - 45016 ORLEANS Cedex 01
☎ 02 38 68 01 87 - Fax : 02 38 54 06 54 - E-Mail : fmeret@bidault-richard.fr
115, rue de la Bissonnerie 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE ☎ 02 38 55 09 93
Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Orléans

RELAIS ORLEANAIS

Association
Siège social : 41 bis Faubourg Madeleine
45000 ORLEANS
SIREN : 329 186 985

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de l'Association RELAIS ORLEANAIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 18 mars 2025
Le Commissaire aux comptes

Fabien MERET
Membre de la CRCC de Versailles et du Centre

PERSPECTIVES 2025

Le Relais Orléanais
Restaurant Social Accueil de Jour
41bis Faubourg Madeleine
45000 ORLÉANS
Tél. 02 38 54 91 77 - Fax 02 38 77 20 59

BUDGET PREVISIONNEL 2025

	DDETS			VO, ARS, autre	Cons. Dép.		
	Alim. Contenants	Accueil jour	Accueil nuit	Santé, Hygiène, Accueil	Personnes en diffic.	Reserves reconstruction	**total BP 2025**
60 Achats							
Achats mat et fournit							**56 000**
alimentation + cotis BA	27 000						27 000
contenants	4 500						4 500
fournitures bureau		1 500	0				1 500
fournitures hygiène				3 000			3 000
fournitures entretien				14 000			14 000
fournitures, petits equipements		1 650	1 650	1 800	900		6 000
achats fournitures (eau, gaz, élec)		32 988	4 712	20 300			**58 000**
61 Services exterieurs							**45 220**
entretien rep contrats maintenance		250	5 420	25 250	2 400		33 320
bureautique				6 300			6 300
assurances		828		3 772			4 600
documentation				1 000			1 000
62 Autres services ext							**105 300**
honoraires		6 000		9 600			15 600
gardiennage			70 000				70 000
déplacements, transport	6 500			1 500			8 000
communication		1 000					1 000
téléphone internet alarme		5 333	1 067		1 600		8 000
cotisations (sauf BA)				2 500			2 500
frais bancaires et autres		200					200
63 Impots et taxes							**29 602**
formation continue		6 556	1 000	900	600		9 056
taxe sur les salaires		9 588	638	2 420			12 646
impots locaux				7 500			7 500
autres taxes				400			400
64 Charges de personnel							**671 729**
salaires		419 738	42 609	38 166	40 138		540 651
charges sociales		102 244	10 380	9 092	9 362		131 078
65 Autres charges gest							
66 Charges fi		5 200					**5 200**
68 Dotations							**148 200**
amortissements financés par emprunt		33 333					33 333
amortissements subv		81 751					81 751
amortissssements reserves						30 116	30 116
indemnité retraite		3 000					3 000
Total des charges	**38 000**	**711 159**	**137 476**	**147 500**	**55 000**	**30 116**	**1 119 251**

	DDETS			VO, ARS, autre	Cons. Dép.		
	Alim. Contenants	Accueil jour	Accueil nuit	Santé, Hygiène, Accueil	Personnes en diffic.	Reserves reconstruction	**total BP 2025**
70 Ventes							**10 000**
Participation usagers				10 000			10 000
74 Subventions :							**988 884**
DDETS accueil jour		563 908	0				563 908
DDETS accueil nuit			137 476				137 476
DDETS alimentation et contenants	38 000						38 000
Conseil Régional (Cap asso)		25 000					25 000
Conseil Départemental					55 000		55 000
Ville Orleans				100 000			100 000
Autres communes				4 500			4 500
ARS santé				15 000			15 000
Contrats aidés ASP		37 500		12 500			50 000
75 Autres produits							**5 500**
Cotisations dons				5 500			5 500
76 Produits financiers		2 000					**2 000**
77 Quote-part subvention invest.		81 751					**81 751**
78 Reprise fonds dédiés		1 000					**1 000**
Résultat en réserve de reconst						30 116	**30 116**
Total des produits	**38 000**	**711 159**	**137 476**	**147 500**	**55 000**	**30 116**	**1 119 251**

PERSPECTIVES 2025

En 2025, nous poursuivrons les actions fondatrices du Relais Orléanais que sont l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation précaire.

Ainsi, le projet d'aménagement de notre salle d'accueil avait comme objectif de la rendre plus chaleureuse, conviviale tout en étant fonctionnelle en créant des petites zones multi-activités. Ce chantier a bien avancé en 2024 et les retours sur son usage sont positifs. Il nous reste pour finaliser le projet initial à installer un dispositif de vidéo-projection qui permettra de lancer des ateliers ciné-club aussi bien pour les enfants que pour les plus grands.
Fort de cet aménagement, une recherche de bénévoles sera lancée pour participer aux ateliers de lecture de dessins, de jeux de société... En complément du projet collectif initié en 2024 par le service éducatif, l'embauche d'une personne en service civique en charge entre autres de la coordination des animations devra permettre l'accélération de ces activités.

Conscients aussi que la mobilité est une difficulté rencontrée par les personnes accueillies ou en recherche d'insertion, nous avons lancé en 2024 un projet de don de vélos en contrepartie d'une action identifiée par le service éducatif. En partenariat avec 1-Terre-Actions, 90 vélos seront donc cédés à des bénéficiaires inscrits aux Relais Orléanais.

Sensibles à la question environnementale, nous concrétiserons cette année la mise en service de notre installation de panneaux photovoltaïques sur notre toit terrasse mise en œuvre par notre partenaire les SurVoltés du Canal. Nous pourrons consommer directement l'électricité produite sans passer par le réseau d'un opérateur. Nous chercherons des consommateurs intéressés et proches du Relais Orléanais pour vendre le surplus de production.
Ce dispositif permettra donc, non seulement de produire une énergie propre, mais aussi de réduire ou stabiliser nos coûts énergétiques tout en témoignant de l'intérêt des énergies renouvelables.

Une meilleure gestion des déchets sera cette année une autre priorité. Une commission sera mise en place pour trouver des solutions afin de gérer le mieux possible les déchets de toute nature générés par la fabrication de 250 à 300 repas/jours. Dans un 1er temps, une réflexion sera menée sur les 15 à 18 kg de bio-déchets produits quotidiennement.

Toujours dans un souci d'ajuster notre approvisionnement en denrées à nos besoins, nous nous sommes équipés fin 2024 d'un petit véhicule isotherme en location. Après la constitution d'une équipe de chauffeurs, en accord avec la Banque Alimentaire, nous mettrons en place une navette quotidienne pour s'approvisionner en produits frais. Nous avons aussi comme ambition d'identifier des producteurs ayant à offrir des surplus de fruits et légumes de saison que nous pourrions aller cueillir et/ou ramasser avec des personnes inscrites aux Relais Orléanais.

Enfin, le recrutement et la formation de nouveaux bénévoles représente un pilier fondamental de notre développement pour 2025. En réponse à l'élargissement de nos activités, nous mettrons en place des actions ciblées pour attirer de nouveaux bénévoles, diversifier les profils et renforcer nos équipes.

Dominique MARC

Président du Relais Orléanais

Avril 2025

NOS PARTENAIRES

Banque Alimentaire du Loiret

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Orléans Mairie

ORLÉANS MÉTROPOLE

Loiret votre Département

Région Centre-Val de Loire

ars Agence Régionale de Santé Centre

FONDATION d'entreprise CAISSE D'EPARGNE LOIRE-CENTRE

SERVICE CIVIQUE Une mission pour chacun au service de tous